





Le prince de Chalais à qui est
dédié cet ouvrage = Jean de
Talleyrand, comte de Grignon,
prince de Chalais, marquis
d'Excideuil, baron de Marcuil
et de Beauville. Il quitta l'état
ecclésiastique où il était connu
sous le nom d'abbé de Périgord,
aussitôt après la mort de son
frère aîné, Adrien-Blaise, au
quel il succéda en 1670. - Il épousa
le 12 février 1676, Julie de
Sompagnadour.

Le marquis d'Excideuil, ^{fr.}
son frère = André de Talleyrand.
on ne sait pas s'il se maria.

Voyez Précis historique
sur les comtes de Périgord, par
Saint-Allais. P. 74.

1844

1844

Discours polémiques de la Véritable église,
prononcés dans l'église des R.R. pères Augustiniens de
Chalais pendant le Colloque des ministres de la
province de Saintonge, après leur réputation,.....
par Nic. Cocklois.
Angoulême. 1665. in 4^o minor.

Catalogue de la bibliothèque de
Bordeaux. — Théologie. N. 590.



Cochois

CONVICTION

MANIFESTE ET EVIDENTE

DE LA

FAUSSETÉ

DE LA

BIBLIOTHEQUE
DE LA VILLE
DE PERIGUEUX

RELIGION PRETENDVE REFORMEE,

Sans entrer dans la discussion particuliere
de les dogmes Hérétiques.

Avec la traduction des principaux endroits des
Epitres 48. & 50. de Saint Augustin.

*Dediee à Monsieur le Prince de Chalais, & à
Monsieur le Marquis d'Excidenil son Frere.*

Par M. N. COCHOIS, Prestre Docteur
en Theologie de la Faculté de Paris, Archi-
prestre de Chalais & Curé de Mont-Boyer.



PZ 321

A ANGOVLESME,

Par M. PELARD, Imprimeur du Roy, & de
Mons. l'Evêque. 1674. Avec Approbation.



A MONSIEUR

LE PRINCE

DE CHALAIS,

ET A MONSIEUR

LE MARQUIS

D'EXCIDEVIL

SON FRERE.

BIBLIOTHEQUE
DE LA VILLE
DE PERIGUEUX



ESSIEURS,

C'est le sentiment de Saine Augustin, que les Princes & les Grands Seigneurs, qui ont des

EPI TRE.

Heretiques & des gens separez de l'unité de l'Eglise dans leurs terres, & dans leur dependance (come vous en avez) leurs sont redevables de deux sortes de devoirs. Le premier, de les éclairer & de les faire instruire. Le second, de les contraindre autant qu'ils le peuvent, & qu'il est en eux, de rentrer dans l'unité de l'Eglise, après qu'on les a suffisamment éclairés & qu'on leur a fait voir leurs erreurs & l'injustice de leur separation.

Car, (dit excellamment cet incomparable Docteur, s'ils estoient seulement intimidés par les peines, & qu'on ne les enseignast pas par la Doctrine : Ce seroit comme vne espece de domination criminelle; & s'ils estoient seulement enseignés par la Doctrine, & non pas intimidés par les peines endurcis par l'ancienneté de la coutume, ils demeureroient dans leur erreur & se remueroient plus lentement pour prendre le chemin du salut. Si enim terrentur & non docerentur : improba quasi dominatio videretur ; sed rursus si docerentur & non terrentur : vetustate consuetudinis obdurati, ad capeffendam viam salutis pigrius moverentur.

Imitans la pieté de ce celebre Cardinal de votre nom & de votre sang, que chascun sçait avoir esté si digne de la tiare, & suivans l'exemple de votre Illustre Ayeule, laquelle a expres fondé à Chalais une maison de Religieux de S. Augustin ; afin

EPI TRE: 5

que les enfans, par ce même Zele qui a si puissamment animé le Pere contre toutes sortes d'Heretiques, pussent instruire ceux de Chalais, & dissiper, par la lumiere de leur Doctrine, les tenebres de leurs erreurs.

Marchans sur les routes de Madame la Princesse nostre Belle-Sœur, qui dans le peu de séjour qu'elle a fait à Chalais, a pris tant de soin pour les faire instruire, sur tout par cette illustre Congregation, des plus Sçavans Religieux de l'Ordre de S. Aug. qu'elle demanda pour Chalais, il y à environ cinq ou six ans, lesquels pendant huit ou dix jours y prescherent deux fois le jour, & dirent, comme chacun sçait, tout ce qui se pouvoit dire pour rendre la lumiere à ces aueugles volontaires, s'ils n'eussent pas esté dans l'extremité de l'aveuglement & de l'endurcissement du cœur.

Imitans (dis-je) ces exemples non seulement vous les faites instruire avec soin ; mais comme vous estes tous deux Sçavans & remplis de fort belles lumieres, vous ne perdez point d'occasion de les instruire & de les eclairer vous mesmes, lors que vous la pouvez rencontrer.

C'est pour me joindre à vous par ma plume, ne le pouvant plus faire par ma parole, à cause de mon peu de santé, & de mes infirmités journalieres : que, dans les intervalles qu'elles m'ont peu donner, j'ay composé ces douze petits discours avec

autant de netteté & de breueté qu'il ma esté possible pour convaincre les Calvinistes & ceux de la Rel. Pret. Ref par une methode aisée & facile, dont les plus simples & les moins éclairés, peuvent estre susceptibles pourveu qu'ils ne veulent pas renoncer entierement au bon sens, & faire vne alliance indissoluble avec l'opiniastrété.

Je ne doute pas, MESSIEURS, que vous n'y trouviez rien, que vous ne sçachiez dès - ja; aussi je ne pretens pas vous apprendre quelque chose de nouveau.

Mon dessein est seulement de leur ramasser dans vne methode fort populaire, laquelle toutes les personnes de bon sens pourront facilement comprendre les belles veritez, que vous leur inculquez souvent, pour les faire rentrer dans l'Eglise, & quitter cette separation malheureuse dans laquelle le Schisme excité par Luther & Calvin les a miserablement engagez: afin qu'ils les puissent digerer à loisir & y faire vne reflexion plus attentive, & que m'acquittant envers eux de ce devoir de justice & de charité je puisse continuer autant qu'il est en moy à satisfaire à ce que Dieu m'ordonne par le Prophete Ezechiel, de rappeler la brebis égarée & de chercher ce qui estoit perdu.

Je joins à ces discours & à cette conviction manifeste & évidente de la fausseté de la Religion des Calvinistes, la traduction des principaux en-

EPITRE.

7

droits de deux excellentes Epitres de S. Augustin, de la 48. & de la 50. afin que vous appreniez, non pas de moy, mais de la solidité des sentimens de ce grand Maistre de la Theologie, de cet Aigle des Docteurs Catholiques, de cet admirable lumiere de l'Eglise, ce que vous devez, & ce que vous pouvez, lors qu'ils sont rebelles aux lumieres de l'Instruction, & qu'ils s'attachent opiniastrement aux extravagances des Heresies de Calvin.

Si je vous disois, MESSIEURS, que dans cette opiniatre disposition, non seulement vous ne les devez pas recevoir dans le maniment de vos affaires, dans la conduite & dans le gouvernement de vostre maison, dans les Offices de vostre justice, comme vous ont respondu, ces Sçavans & celebres Docteurs de la Faculté de Paris, dans la consultation que vous leur avez fait faire sur ce sujet; dont les resolutions ne sont que des conclusions directement tirées des principes de la Doctrine de S. Augustin, qu'ils font gloire de reconnaître pour Maistre; Mais encore, qu'autant que vous pouvez, (car je ne dis rien de ce que vous ne pouvez pas, & de ce qui est entre les mains de ceux que Dieu a établi au dessus de vous,) vous devez en leur rémoignans la haine, que vous avez de leur miserable Pretendue Religion, chercher toutes sortes de voyes pour les incommoder & leur faire de la peine, afin que l'amertume de cette peine, &

la douleur de cette incommodité troublant leur repos les fasse rentrer en eux mesme & les porte à faire quelque reflexion sur le peu de raison & sur l'injustice de leur separation.

Si dis ie, MESSIEURS, ie vous disois ces choses, ie vous pourrois estre suspect, & peut-estre vous pourriez dire, que le grand zele que Dieu ma donné pour la Catholiceité, & pour l'unié de son Eglise, n'est pas tout à fait réglé selon la science, qu'il me fait passer les bornes, & qu'il m'empesche de garder une iuste moderation.

Mais quand vous lirez dans les deux Epitres de ce S. Docteur des choses incomparablement plus fortes; lors que vous y verrez que les Princes & les grands Seigneurs, pour iustes, pour innocents qu'ils puissent paroistre dans leur vie particuliere: ne rendent pas à Dieu le service dont il luy sont redevables (& lequel ne luy rendans pas, ils sont tousiours tres-coupables,) s'ils ne font pour l'interest de sa gloire & de l'Eglise de son Fils, ce que ne peut estre fait que par des Princes & des grands Seigneurs.

Lorsque vous y lirez, qu'apres avoir fait instruire les Heretiques qui sont dans leur dependance, s'ils aemeurent opiniastres apres l'instruction, ils les doivent persecuter. (quoyque tousiours avec beaucoup de douceur & de moderation.) par toutes les voyes possibles & les chercher par la force & par

EPITRE:

9
 & par l'authorité dans les chemins égarés de leurs
 erreurs, & dans les hayes & les buissons escartez
 de leurs Heresies, pour les contraindre de rentrer dans
 l'unité de l'Eglise. Exi in vias & sepes, &
 compelle intrare.

Lors, MESSIEURS, que vous y lirez, &
 que cette persecution envers les Heretiques &
 Schismatiques n'est qu'une persecution de nom:
 mais que dans le fond, c'est une veritable misericorde,
 & que les grands Seigneurs n'ont pas moins d'o-
 bligation de l'exercer pour le bien de l'ame de leurs
 sujets, quand ils les voyent engagez dans les ex-
 travagances de l'Herésie, qu'ils sont obligez de les
 faire lier & fustiger pour le bien de leur corps,
 lors qu'ils voyent que par quelque maladie frené-
 rique, ils courent droit au precipice; qu'ils ne
 doivent faire aucune attention sur leurs presents
 murmures: Mais seulement considerer, combien
 est grand, le bien qu'ils leurs procurent: pour lequel,
 estans gueris & ventrez dans eux mesmes, ils leurs
 rendront des actions de graces d'autant plus grandes
 qu'ils connoistront leurs avoir moins pardonné &
 leurs avoir esté plus severes; Sed plane salute
 reparatâ, tantò ei uberius grâtiâs ageret, quanto
 cum sibi minus, pepercisse sensisset.

Quand vous y lirez ces veritez & un grand
 nombre d'autres semblables, deduites avec la soli-
 dité de Doctrîne & avec la force, qui est ordinaire

à ce Sçavant Pere ; Sans doute, MESSIEVRS, que vous demeurerez d'accord, que vous estes encore bien loin du Royaume de Dieu, pour me servir des termes de l'Evangile, & que vous avez encore bien des choses à faire, pour servir Dieu en grands Seigneurs, & rendre à vos miserables tenanciers infectez par les erreurs & par les Heresies de Calvin, ce que la justice & la charité vous oblige de leur rendre.

Et il me semble qu'ils doivent d'autant moins trouver mauvais, que vous regliez vostre conduite & que vous formiez vostre conscience sur les maximes assurees de S. Augustin, que non seulement sa Doctrine a esté canonisée par les Conciles vous entiers, par les plus Saints & les plus Sçavans Papes, qui ont fait gloire de se dire les humbles disciples de ce Sçavant Pere, par un nombre presque infini d'Evesques, par des Princes, des Roys, & des Empereurs Catholiques ; mais encore par Calvin mesme & par la pluspart des premiers reformateurs, qui ont tous reconnu, qu'après la Doctrine des livres Sacrez, des Evangiles & des Saints Apostres, il n'y avoit pas de Doctrine qu'on pust suivre avec plus d'assurance que celle de cet incomparable Docteur.

C'est pourquoy en attendant que quelqu'uns de ces Messieurs, qui se sont rendus si signalez dans la traduction de beaucoup d'ouvrages de ce Pere

vous prie de leur pardonner

EPI TRE.

II

puissent appliquer leur eloquente plume à la traduction de ces deux excellentes Epitres, pour en faire un present aux Roys & aux Princes Catholiques, dans les intervalles que ma pû donner mon infirmité, j'ay tasché d'en traduire les principaux endroits dans la simplicité de mon stile ordinaire; afin, qu'en mesme temps qu'elles serviront de regles à vostre conduite, elles soient la deffence & l'apologie, de ce que vostre zele & vostre charité vous obligeront d'entreprendre contre eux.

Je vous dedie à tous deux ce petit ouvrage, non seulement parceque vous fortifiez & perfectionnez tous les iours l'union du sang, par une amitié & par une concorde que la corruption de la nature a rendu si rares entre deux Freres; mais encore parceque vous parroissez si admirablement unis, dans le zele de la Religion & de la redirection de nos pauvres freres de voyez.

Nous en voyons souvent, par la grace de nostre Seigneur des preuves & des exemples publics à Chalais; Mais le zele que vous avez tous deux conjointement resmoigné dans la conversion de toute la famille de feu Monsieur de la Grange Martin, est entierement admirable & digne de vostre reconnaissance.

Vous avez crû, que c'estoit peu de donner une protection temporelle à cette famille, dont le Pere est mort si genereusement à vostre service; Si pour

une vie temporelle qu'il avoit volontairement donné pour soutenir vos interets, vous ne mettiez tous ses enfans, par la Catholicité, dans le train & dans la voie, de pouvoir obtenir une vie éternelle & incorruptible.

L'Assiduité que vous avez depuis peu rendus à la maladie & a la mort de sa fille aînée, pendant le jour & pendant la nuit : authorisans le propre & legitime Pasteur, pour luy donner les Sacramens de l'Eglise : la consolans, l'exhortans & l'encouragans souvent vous mesmes avec des sentimens plains de Religion & d'une pieté solide : Vous releuans l'un l'autre comme de Saintes Sentinelles que Dieu avoit commis pour garder l'âme de cette jeune Damoselle, au milieu du grand nombre de Heretiques dont elle estoit environnée, ne la quittez sans point qu'après sa mort, assistans mesme à sa sepulture, & honorans de vostre presence les obseques, que vostre liberalité luy a bien voulu faire faire avec une devotion qui a esté admirée de tout le monde, & qui en inspiroit des sentimens aux plus indevots & aux plus insensibles ; Ces actions (dis-je) plains de Zele & de pieté, ne manquent jamais d'attirer les benedictions du Ciel sur nos personnes.

Continuez donc, MESSIEURS, de l'exercice de ce zele, & recevez ce petit travail (lequel na esté entrepris que pour l'entretenir

EPITRE.

13

pour l'enflammer d'avantage,) avec les mesmes senti-
mens d'affection, que vous l'offre celuy, qui est
avec un respect tout particulier.

MESSIEURS,

BIBLIOTHEQUE
DE LA VILLE
DE MARIQUENY

Vostre très-humble, très-affectionné
& très-obeissant Serviteur,

N. COCHOIS, Prestre indigne



P R E F A C E.

Comme les maladies du corps ont trois sortes de syntomes : leur commencement, leur augmentation, & leur declin, toutes les Heresies, qui ne sont rien autre chose, que des maladies du grand corps de l'Eglise (lesquelles Dieu ne permet que pour le purger, de ses humeurs peccantes, pour épurer, pour exercer, & pour manifester la Foy de ses veritables fideles. *Oportet Hereses esse, ut qui probati sunt, manifesti fiant*) ont eu leur commencement, leur augmentation, & enfin leur declin ; s'estants toutes brisées contre la fermeté & l'immobilité de cette pierre, sur laquelle Dieu à établi son Eglise. *Et super hanc Petram, edificabo Ecclesiam meam, & porta inferi non prevalebunt adversus eam.*

Les Peres de nos Peres ont veu le commencement des Heresies des Calvinistes, & de la Pretendüe Reforme, nos Peres en ont veu l'augmentation, & par la misericorde de Dieu, & le soin de nos Roys tres Chresttiens, & la vigilance des Docteurs Catholiques; nous commençons

PREFACE.

15

à en voir tous les jours le declin, particulièrement dans nostre France; ou à la faveur des seditions & des Guerres Civiles, elles avoient fait de si epouvantables progresz,

Et il semble aillés que les Calvinistes de France, en demeurent tacitement d'accord, lors qu'on les entend si souvent dire (pour se consoler d'un si grand nombre de gens sages & avisez, que nous voyons tous les jours abandonner leur party ruineux,) que leur Pretendüe Religion, n'est plus la Religion à la mode.

Comme s'ils vouloient dire qu'il faut que leur secte, subisse la fortune commune à toutes les sectes, & à toutes les Heresies, qui se sont elevées contre l'Eglise Romaine, & que comme elle a eu sa naissance & son progresz, qu'il est necessaire qu'elle ayt sa fin & qu'elle demeure accablée, par celle contre laquelle, elle a bien pû s'élever: comme les sectes des autres Heretiques des siecles passez; mais non pas la vaincre & la surmonter pour estre appuyée, non pas sur les suggestions du Demon, ou sur les inventions malicieuses de l'esprit humain, mais sur l'assurance infailible de la parole de Dieu & de ses divines promesses.

Mais en quelque estat que nous puissions considerer les Heresies des Calvinistes & de ceux de la Pretendüe Reforme; soit dans leur naissance,

soit dans leur progresz ; soit dans leur fin ; toutes les personnes raisonnables demeureront facilement d'accord, que la discussion des dogmes controversez entre l'Eglise Catholique, & les nouveaux Heretiques, lesquels dogmes sont tous si parfaitement éclairez par le travail des Docteurs de l'Eglise, & particulièrement de celuy que Dieu semble avoir suscité de nostre temps, pour donner le dernier coup à la secte des Calvinistes & à toute la Pret. Reforme lequel nous voyons tous les jours remporter autant d'illustres victoires qu'il luy livre de combats.

Que la discussion, dis-je, de ces dogmes controversez (pour laquelle comprendre, il faut beaucoup d'étude, beaucoup de science, beaucoup de lecture, & beaucoup de memoire) n'est pas vne voie facile pour l'instruction du commun peuple, laquelle ne peut que jeter l'embarras & la confusion dans son esprit ; Et c'est pour cela, que les Ministres de l'erreur y ont to ordinairement recours, afin de se jeter dans de grands discours, lesquels le plus souvent ne roulent que sur des sophismes, sur des passages des divines écritures mal entendües, poussez avec vn air plain d'assurance & de fiereté, desquels les peuples ne pouvans pas juger, & dans lesquels ne pouvans rien entendre, ils demeurent toûjours dans leur separation.

On a resolu dans ce petit ouvrage de la conviction manifeste & évidente de la fausseté de la Rel. Pret. Ref. qui a esté particulièrement entrepris pour donner des lumieres suffisantes au commun peuple pour le tirer des tenebres de l'Herésie, & le rappeler à l'Eglise de Iesus Christ, de suivre vne methode nette & facile dont le commun peuple puisse estre capable & laquelle il puisse fort facilement comprendre.

Ce qui se fera en luy donnant 2. moyens aisez & faciles pour convaincre de fausseté la Rel. des Calvinistes & de toute la Pretendue Reforme.

Le premier moyen en leur faisant voir, que leur separation d'avec l'Eglise Catholique est absolument mauvaise.

Le second moyen, en leur montrant évidemment qu'ils sont hors de la véritable Eglise de I. Ch. & que leur societé n'en à aucune marque.

Cette methode comprend dans son eminence, tout ce qu'on peut dire pour la reduction des nouveaux Heretiques : contient en sa vertu & ne renferme en soy la discussion de tous les dogmes controuersez.

Car si cette separation est absolument mauvaise, comme on le prouvera avec autant de netteté que de breveté, il s'en suit évidemment qu'il la faut quitter, & qu'il faut incessamment rentrer dans l'unité de l'Eglise Catholique.

Et si les Calvinistes & ceux de la Pretendüe Reforme sont hors de la veritable Eglise de Iesus Christ, & que leur societé n'en ait aucune marque, (comme on pretend le faire voir) il sensuit necessairement, que quelque vraysemblance specieuse, que puissent avoir leurs dogmes; ils ne peuvent estre que de veritables faussetez; qu'il est inutile de raisonner, de disputer, de subtiliser davantage, que mesme ils ne meritent pas d'estre entendus, & qu'on leur feroit justice de ne les pas entendre : puisque hors de l'Eglise de Iesus-Christ, il n'y peut avoir qu'erreur & que mensonge, & que la verité ne se peut pas rencontrer dans des societez qui n'en ont pas les veritables marques.

Pour la lecture de ce petit ouvrage, on ne demande qu'un bon sens commun, & qu'un peu de treve avec la preoccupation & avec l'opiniaistreté, s'il trouve ces dispositions dans le lecteur il y à lieu d'esperer, qu'il luy sera utile pourveu toutefois que Dieu veuille bien l'accompagner de sa benediction, laquelle j'exhorte tous les bons Catholiques de luy demander avec ferveur, pour le bien & pour le salut de nos pauvres freres separez.



CONVICTION

MANIFESTE ET EVIDENTE

De la fausseté de la Religion Pretendue Reformée, sans entrer dans la discussion particuliere de ses dogmes Heretiques.

PREMIER MOYEN:

Que la separation des Calvinistes & de ceux de la Pretendue Reforme, est absolument mauvaise.

ON prouve, que la separation des Calvinistes, & de ceux de la Rel. Prt. Ref. d'avec l'Eglise Catholique est absolument mauvaise, pour six raisons, qui paroissent entierement invincibles. 1. D'autant, que son premier & principal fondement, & pretexte, est vn pur blaspheme. 2. D'autant qu'elle est entierement

Conviction manifeste & évidente
 imprudente & deraisonnable. 3. D'autant qu'elle
 ne peut avoir de Chefs n'y de Pasteurs legiti-
 mes. 4. D'autant qu'elle est notoirement Schis-
 matique. 5. D'autant qu'elle est manifestement
 temeraire. 6. D'autant qu'elle est evidamment
 folle & insensée. C'est ce qui se dedaira plus
 au longs, dans autant de Chapitres & de petits
 discours.

CHAPITRE I.

*Que le pretexte & principal fondement
 de la separation des Calvinistes d'a-
 vec l'Eglise Catholique, est vn pur
 blaspheme.*

TOVS les Calvinistes & tous les P. Ref
 doivent demeurer d'accord, que l'vnique
 fondement de leur separation & le plus specieux
 pretexte de leur schisme d'avec l'Eglise Catho-
 lique Apostolique & Romaine, est contenu dans
 l'Article 31. de leur confession de foy ; dans
 lequel ils disent, que l'estat de l'Eglise estant
 interrompu, il a esté necessaire que Dieu ay
 suscité des gens extraordinairement pour reformer

mer l'Eglise, pour la retablir, & la redresser de nouveau, d'autant qu'elle estoit tombée en ruine & en desolation.

Voila ce qui a donné vn pretexte specieux à la nouvelle reforme. Voila l'unique fondemét de la separation de nos pauvres freres abusez. C'est à l'aiseurance de cet article, que tant d'ames miserablement perdues depuis six-vingt ans par les Heresies de Luther & de Calvin, & par la nouvelle Pretendüe Reforme, ont confié leur salut.

Et cependant il est tres évident, que cée Article de la P. Reforme, que ce fondement & ce pretexte de leur separation, n'est rien autre chose qu'un pur blaspheme contre Dieu & contre son S. Esprit. Apres cela, jugez je vous prie, si nous n'avons pas raison de dire, que cette separation est absolument mauvaise, laquelle n'a pour fondement, que le blaspheme contre Dieu & contre le S. Esprit.

Tout le monde sçait qu'imputer à Dieu, qui est la souveraine verité, le mensonge: qu'accuser le S. Esprit auquel l'infalibilité est essentielle, d'imposture & luy donner le dementy; C'est vn blaspheme, qui est digne des anathemes de toutes les personnes qui ont quelque sentiment de Religion & de pieté pour Dieu & pour ses adorables perfections; C'est pourtant ce qui se fait dans cet Article 31. fondamental

de la R. P. Ref. dans lequel on ne fait autre chose qu'accuser Dieu de mensonge & donner le dementy à son S. Esprit.

Dieu & le S. Esprit nous disent dans toutes les Ecritures anciennes & nouvelles, que non seulement l'Eglise de son Fils ne tombera pas en ruine & en desolation, mais mesme, qu'elle n'y peut jamais tomber; cependant voila l'Article 31. de la Pretendue Reforme, qui nous dit qu'elle y est effectivement tombée, n'est-ce donc pas accuser Dieu d'imposture & donner le dementi au S. Esprit, par le plus hardi & le plus epouventable de tous les blasphemes.

Et afin que les Calvinistes ne croient pas que nous parlions sans fondement. Ecoutons Dieu & son S. Esprit parlans dans les divines Ecritures.

Dans le pseaume 47. ou il est parlé, (côme remarque S. Augustin,) de l'Eglise visible de I. Christ, qui est proprement la Cité de Dieu & la Ville du Seigneur bastie sur la Sainte Montaigne: il est dit, que Dieu la fondée, non pas comme vn estat qui devoit estre interrompu, & qui auroit besoin d'estre redressé & d'estre retably de nouveau: non pas pour durer 4. ou 5. cens ans, comme voudroient bien nous faire croire les Calvinistes; mais pour durer & pour demeurer eternellement. *Deus fundavit eam in ævum.* C'est à dire, que l'Eglise de I. Christ

ne peut jamais tomber en ruine & en desolation.

Dans le Prophete Isaïe, ou il est souvent parlé de l'alliance de Dieu avec l'Eglise de I. C. cette alliance est appellée perpetuelle, pour nous apprendre qu'elle ne devoit jamais estre interrompuë *Fœdus perpetuum*. Et dans le Ch. 59. il est dit expressement : C'est icy mon alliance avec eux (dit le Seigneur) mon esprit qui est sur toy, & mes paroles que j'ay mise en ta bouche, ne partiront point de ta bouche, ny de la bouche de ta posterité, ny de la bouche de la posterité de ta posterité, dit le Seigneur, des maintenant & à jamais. *Amodo & usque in sempiternum*.

Et le mesme Prophete, pour nous apprendre combien l'Eglise de I. C. estoit hors de danger de tomber en ruine & en desolation, (comme s'il avoit voulu establir vn Article contradictoire à l'Article 31. des Pret. Ref.) il nous represente l'Eglise sous limage d'une Ville tres forte, dans laquelle Dieu a establi vne muraille & vne contre muraille pour empescher qu'elle ne tombe en ruine, *Urbs fortitudinis nostra sion; ponetur in ea murus & ante murale*.

Dans Daniel Chapitre 2. ou il est parlé de l'Eglise de I. C. qui est son Royaume, il est dit, que ce Royaume ne sera sujet ny à la dissipation, ny à la corruption, qu'il ne sera pas

interrompu & qu'il demeurera eternellement.
*Suscitabit Deus cœli, regnum quod in æternum
 non dissipabitur, & regnum ejus alteri populo non
 tradetur, & ipsum stabit in æternum.*

En Saint Luc Ch. 1. ou il est parlé de ce
 mesme Royaume de l'Eglise visible de I. C.
 Si nous en croyons à S. Augustin, il est dit
 qu'il regnera eternellement & sans interruption
 dans la maison de Jacob, & que son Royaume
 ne sera pas de ces Royaumes qui tombent en
 ruine & en desolation, mais vn Royaume eter-
 nel & vn Royaume sans fin. *Regnabit in Domo
 Jacob & regni ejus non erit finis.*

Dans S. Matthieu Chap. 16. ou il est parlé de
 l'Eglise visible de I. C. il est dit, que les portes
 d'Enfer, c'est à dire, les erreurs & les Heresies
 selon l'interpretation de S. Hyer & de Saint
 Gregoire, ne prevaudront jamais contre elle
 pour la faire tomber en ruine & en desolation.
Et porta inferi non prevalebunt adversus eam.

En S. Jean Chap. 14. Iesus Christ dans la
 personne de ses Apostres, promet son Saint
 Esprit à son Eglise, pour demeurer avec elle,
 non pas durant quelques siecles, mais pour tou-
 jours. *Ego rogabo patrem, & alium paraclitum
 dabit vobis, spiritum veritatis, ut maneat vobiscum
 in æternum.*

S. Paul dans l'Ep. aux Ephes. Chap. 4. nous
 dit que

De la fausseté de la R. P. R.

25

dit que Iesus Christ a estably dans son Eglise des Apostes, des Predicateurs, des Prophetes, des Pasteurs, des Docteurs, pour la consommation des Saints, pour l'ouvrage du Ministère, pour l'edification du Corps de I. Christ, afin qu'estans par la fermeté, au dessus de la malice des hommes, des ruses & des fineses de ce malheureux esprit, qui ne cherche qu'à nous engager dans l'erreur par ses supôts & par ses Ministres, nous soyons forts, nous soyons fermes, & que nous ne nous laissions pas aller au vent de toute sorte de Doctrine. *Ve jam non simus parvoli fluctuantes, & circumferamur omnino vento Doctrinae, in nequitia hominum, ad circumventionem erroris.* D'où il s'ensuit necessairement que tout le corps de l'Eglise, & toute la societé de ses Pasteurs, ne peut pas tomber dans l'erreur, puisque nous ne pourrions pas en estre exempts si elle y pouvoit tomber.

Dans la 1. à Tim. Chap. 3. il appelle l'Eglise de I. C. la Colonne & le firmament de verité, *Ecclesia Dei vivi, Columna & firmamentum veritatis.* Ce qui ne luy conviendroit pas, si elle pouvoit tomber en ruine & desolation.

Voila donc Dieu & son S. Esprit, qui nous assurent si solennellement & si evidamment dans les écritures de l'un & de l'autre Testament, que l'Eglise de son Fils ne tombera pas & ne

D

peut tomber en ruine & en desolation ; Et cependant l'Article fondamental de la R. P. Reforme leur donne le dementi, & nous voudroit faire croire qu'elle y estoit tombée, & que c'est pour cette raison, qu'ils ont esté obligez de s'en separer & de faire bande à part. Ne s'ensuit-il donc pas manifestement que l'vnique & principal fondement de la P. Reforme n'est qu'un pur blaspheme contre Dieu & contre son Saint Esprit, & consequamment qu'il ny à aucune sûreté d'y demeurer & d'y perleuerer davantage.

Et il ne seruiroit de rien d'auoir recours après Calvin à vne certaine Eglise invisible des éleus & des predestinez ; car les Docteurs Catholiques ont fait voir tres souvent, que cette réponse n'auoit aucune solidité, & que tous ces passages selon la Doctrine des SS. Peres particulièrement de S. Augustin, se devoient entendre de l'Eglise visible de Iesus Christ.

J'espere que Messieurs de la Pret. Reforme feront quelque reflexion sur cette premiere raison, qui justifie si euidentement, que leur separation d'avec l'Eglise Catholique est mauvaise & qu'ils ne demeureront pas davantage dans vne secte qui n'est fondée que sur vn pur blaspheme contre Dieu & contre son Saint Esprit.

CHAPITRE II.

Que la separation des Calvinistes d'avec l'Eglise Catholique, est entierement imprudente & deraisonnable.

LA raison ayant esté donnée à l'Homme, comme vne belle lumiere, pour le conduire dans ses actions, & particulièrement dans celles par lesquelles il doit tendre à sa fin & prendre le veritable chemin pour parvenir au salut; Il y à toujours beaucoup d'imprudencce à en abuser & à ne s'en pas bien servir pour la recherche d'un bien si necessaire, & en comparaison duquel tous les autres ne sont dignes que de mépris. Mais il faud avouer qu'il ne se peut rien voir de plus imprudent, & de plus deraisonnable, que la separation des Calvinistes & des P. Ref. d'avec l'Eglise Catholique: Et c'est la 2. raison par laquelle on pretend justifier que leur separation est absolument mauvaise. Car si on avoit se bien servir de la raison & de la prudence, étoit particulièrement dans cette occasion, dans laquelle il ne s'agissoit de rien moins que du salut ou de la damnation eternelle d'un si grand nombre de peuples,

Cependant il est difficile de voir vne plus grande imprudence, & vn abus plus prodigieux de la droite raison, que dans cette separation, que les Calvinistes & ceux de la P. Reformation ont fait d'avec l'Eglise Catholique.

Cette grande imprudence & ce renversement de la bonne raison, paroist particulièrement en trois chefs. 1. En ce qu'ils se sont separez de l'Eglise pour suivre des reformateurs, dans lesquels ils ne remarquoient rien d'extraordinaire, comme sans doute, on y eust remarqué s'ils eussent esté des gens destinez extraordinairement de Dieu pour la reforme de son Eglise.

2. En ce qu'ils ont quitté les anciens Peres & les anciens Docteurs de l'Eglise, pour se ranger à la suite de ses nouveaux venus qui n'avoient rien d'extraordinaire, que le vice & le desordre.

3. En ce qu'ils se sont rangez à leur suite sous pretexte qu'ils disoient qu'ils avoient l'écriture & la parole de Dieu toute formelle pour eux; & cependant ils n'avoient que leurs gloses & leurs interpretations erronnées & Heretiques. & depuis l'établissement de la P. Ref. on n'a pû encore faire voir que l'écriture fust formelle & évidente par aucune Article de la Reformation. au contraire, il y en a beaucoup ausquels elle est evidamment contraire & opposée. Donnons & si il vous plaist vn peu plus d'étendue à ces trois

chefs, dans lesquels consiste le peu de justesse de raison & l'imprudenee de la separation des Calvinistes.

Quand mesme l'Eglise de Iesus C. ce qui est entièrement impossible, seroit tombée en ruine & en desolation ; Le bon sens nous persüade, & la droite raison veut que nous croyons que Dieu se seroit servi pour la retabli & la redresser de nouveau, d'instrumens subordonnez à sa sainteté essentielle, & qui eussent eu quelque sorte de proportion avec la vie pure & innocente de son Fils, de ses Apostres, & des premiers fondateurs de la Religion Chrestienne.

Et certainement c'est vne grande imprudence & vn renversement de raison assez extraordinaire de croire, que Dieu se fust voulu servir pour reformer son Eglise, (c'est à dire pour vn plus grand & vn plus Saint de ses ouvrages) de gens faits, comme tout le monde scait qu'estoient Luther & Calvin & les autres premiers auteurs de la P. Ref. qui pour la plus part ont esté remplis de vices & de desordres fort considerables, lesquels n'ont eu rien de remarquable pour la sainteté de leur vie & de leurs mœurs, qui presque tous ont esté ennemis de la Croix, du crucifiement de la chair, & de la mortification du corps, qui a paru si admirablement dans les Apostres, & dans les

premiers Auteurs de la Religion Chrestienne & entre lesquels premiers reformateurs, nous en voyons plusieurs qui n'ont respiré que la sedition, que le meurtre, que le carnage, que le renversement des Eglises édifiées en l'honneur de Iesus C. que l'emportement, que la rage, de laquelle nous voions encore de si funestes gestes dans tous les endroits de cette Province.

Si ces premiers auteurs de la Pre. Ref. eussent esté veritablement envoyez de Dieu & de Iesus Christ la bonne raison veut que nous croions qu'ils fussent venus dans son esprit: c'est à dire, dans vn esprit de douceur, de mansuetude & de patience, dans quelque sorte de conformité avec celuy duquel il est escrit dans le Prophete Isaye, qu'il a esté envoyé comme vn Agneau qui ne fait pas la moindre resistance contre ceux qui luy veulent oster sa toison, & qui le veulent mettre à mort. Et ils eussent plustost souffert mille morts, s'ils eussent esté veritablement envoyez de la part de Iesus C. que d'estre cause du moindre meurtre & du moindre carnage, comme nous voyons par la lecture de nos Histoires, qu'ils en ont tant de fois esté cause, ce qui est vne marque certaine, que ces sortes de gens n'ont pas pû avoir esté envoyez de Dieu pour retablir l'Eglise de son Fils, laquelle n'a esté establie que par la douceur

De la fausseté de la R. P. R.

31

que par la patience, & par la mansuetude Ché-
tienne. *Ecce ego mitto vos sicut oves in medio*
Luporum.

Et c'est, dit S. Chrysostome, ce qui est particu-
lier aux véritables Ministres de l'Evangile, de
changer les Loups en Agneaux par leur douceur
& par leur patience.

2. Qu'elle conduite de raison & de prudence
y peut-il avoir, de quitter ces Anciens Peres,
& les Anciens Docteurs de l'Eglise si venerables
à toute l'antiquité, tant à cause de leur Doctri-
ne, que de la grande Sainteté de leur vie & de
l'integrité de leurs mœurs, pour se rendre secta-
teurs de Luther & de Calvin qui sont venus tant
de siècles apres eux ; car si nous croyons un
sacrifice de la Messe ; si nous reconnoissons un
Souverain Pontife, un ordre hierarchique dans
l'Eglise, composé d'Evêques & de Prestres : si
nous invoquons les SS. si nous honorons leurs
Reliques & leurs Images : si nous reconnoissons
un Purgatoire : si nous prions pour les morts ;
C'est apres avoir reçu toutes les creances de ses
grands hommes & Calvin même en demeure
souvent d'accord, dans son institution, les accu-
sans de s'estre trompez, & ayant eu assez d'im-
prudence & de superbe pour avancer que ces
grands hommes n'avoient pas si bien entendu les
divines écritures que luy.

Mais peut-estre que nos pauvres séparés diront, que la Doctrine des SS. Peres est vne Doctrine des hommes, & que la leur & celle qui leur à esté donnée par les premiers reformateurs, est la Doctrine des divines écritures, laquelle doit toujours estre preferée a toutes les Doctrines des hommes.

C'est vn pretexte, dont tous les Heretiques se sont toujours servis pour seduire les simples, pour se faire des sectateurs & encore les nouveaux, & les derniers beaucoup plus que les anciens; Mais on leur maintient & on leur à tousjours maintenu que de tous les articles de la P. R. de tous les points qu'ils ont en controverse avec l'Eglise Catholique, il ny en à pas vn qui soit expressément & manifestemēt dans les divines écritures; & ils sont tous appuyez sur les interpretations, sur les gloses des Ministres, sur leurs suppositions ou fausses ou malicieuses; c'est a dire sur des paroles d'hommes & jamais sur la parole de Dieu, laquelle nous voyons tres souvent fort expresse contre les articles de leur creance, cōme nous venons de voir touchant l'article 31. qui est tout le fondement de leur separation: & cōme il seroit aisé de le justifier contre quantité d'autres, dont nous voyons tres evidāment la proposition toute contraire & toute opposée dans les divines

Écritures.

Quelle

Qu'elle prudence y peut-il donc avoir à suivre vne Reforme & vne Pret. Rel. qui est toute appuyée sur la parole des hommes, & sur les raisonnemens pleins de tromperie & de mensonge des Ministres de l'erreur, lesquels jusques icy n'ont jamais peu faire voir clairement & nettement, qu'ils eussent quelque passage & quelque texte formel & expres pour maintenir leur creance, vn defect si manifeste de la bonne raison est vne preuve évidente que cette separation ne peut estre que mauvaïsse & qu'il n'y à aucune sureté de s'y attacher.

CHAPITRE. III.

Que la secte des Calvinistes n'a point de Chefs n'y de Pasteurs legitimes.

Nous disons donc en 3. lieu que la separation des Calvinistes est absolument mauvaïsse, & qu'il n'y à aucune sureté de demeurer dans cette secte, d'autant qu'elle n'a pas de Chefs n'y de Pasteurs legitimes, & elle n'a pas de Chefs, & de Pasteurs legitimes, d'autant que ceux qui la gouvernent & qui luy annoncent la parole, lesquels, elle appelle Ministres, n'ont aucune

34 *Conviction manifeste & evidente*
autorité légitime, & ils n'ont pas d'autorité
legitime, parce qu'ils sont sans aucune Mission
veritable, laquelle seule donne droit de conduire,
de gouverner, & d'enseigner les peuples. Per-
sonne (dit S. Paul, ne s'attribue l'honneur du
Pastorat & de la prelatore, mais celuy la à seu-
lement vne autorité légitime de gouverner les
peuples qui est appelé de Dieu comme vn Aarō
*Nemo assumit sibi honorem sed qui vocatur à deo
tanquam Aaron.* Et dans vn autre endroit, com-
ment prescheront ils, s'ils ne sont pas envoiés
& s'ils n'ont pas de Mission. *Quomodo predica-
bunt nisi mittantur.*

Ces Ministres ou faux Pasteurs sont personnes
purement laïques lesquels pour n'voir pas entré
dans le troupeau, par la porte d'une vocation
& d'une Mission légitime, ne peuvent estre (com-
me dit nostre Seigneur dans l'Évangile que de
larrons & des brigans, qui perdent le troupeau
qu'ils entreprennent de conduire. *Qui non in-
erat per ostium : sed ascendit aliunde, ille fur est
& latro.*

Et nous prouvons invinciblement cette verité
dautant qu'il n'y peut avoir que deux sortes
de Mission : l'une extraordinaire, & l'autre or-
dinaire. L'Extraordinaire, c'est quand Dieu
envoie immediatement par luy mesme, cōm-
il envoya Moÿse, Helie, les autres Prophetes

les Apostres, & son Fils mesme Iesus Christ ainsi qu'il tesmoigne dans l'Evangile, je ne suis pas venu de moy mesme, mais c'est mon Pere qui ma envoyé.

L'Ordinaire, c'est quand Dieu envoie par le ministère des hommes auxquels il a donné pouvoir d'évoquer & d'instituer les autres pour annoncer l'Evangile, pour gouverner son peuple & luy administrer les Sacremens.

Ils n'ont pas la vocation ordinaire, quoyque les derniers Ministres en veulent dire, car d'où l'auroient ils reçeüe? Et les premiers Ministres cōme Calvin & Bese en sont toujourns demeurez d'accord: & il semble mesme que ce soit le sentiment de toute la P. Ref. dans l'Article 31. de la confession de Foy, dans lequel il est dit, que l'Etat de l'Eglise estant interrompu, il a esté necessaire que Dieu aye suscité extraordinairement des gens pour la redresser de nouveau; & leur Synode de Gap ne veut pas qu'ils ayent recours, pour les premiers Autheurs de la Réforme, (desquels il est seulement question,) qu'à la Vocation extraordinaire, voyant bien qu'il y à trop d'inconveniant à avoüer, qu'ils ayent eu vne Vocation ordinaire, laquelle ils n'auroient peu recevoir que de l'Eglise Romaine, ou de quelques gens, qui n'avoient aucun pouvoir n'y aucun caractere pour la donner.

Or est t-il, qu'il est évident & tres manifeste, que les premiers Reformateurs n'ont pas eu de Vocation extraordinaire, d'autant que cette Vocation extraordinaire se devoit prouver ou par des Miracles, qui parussent à vn chacun, & qui fussent comme le sceau & la marque de cette Mission, ou par des passages exprés & formels des divines écritures.

C'est ce que le Docte Tertulien dans le Livre des prescriptions Chap 30. demâdoit aux anciens Héretiques qui s'estoient élevez de son tems cōtre l'Eglise & contre lesquels il disputoit. *Probent se* dit ce Sçavant Homme, *novos Apostolos esse volentes & virtutes eorum proferri.* Qu'ils donnent des preuves de leur Mission extraordinaire, qu'ils fassent voir qu'ils sont envoyez pour estre de nouveaux Apostres; j'entens qu'ils me fassent voir quels sont les miracles qu'ils font, afin que par ces miracles, ils me fassent connoistre, qu'ils sont veritablement envoyez de Dieu, & que je dois croire aux veritez qu'ils annoncent. Voila ce que Tertulien demandoit aux Héretiques de son temps. Et voila ce que nous demandons aux Calvinistes pour estre la preuve de la Mission extraordinaire de leurs premiers Reformateurs.

Et certes il est bien juste, que des gens qui disent, que l'estat de l'Eglise a esté interrompu & qu'ils sont envoyez extraordinairement de

Dieu pour la rétablir, pour changer toute la face du Christianisme, quinze cens ans après son établissement, fassent voir, ou par des textes formels des divines écritures qu'ils sont envoiés pour cela, ou par des miracles évidens & manifestes.

L'un & l'autre moyen leur manque, car au cōtraire les divines écritures enseignent fort évidemment, que le ministere du nouveau Testament & de la nouvelle Alliance, ne sera jamais interrompu, qu'il persévérera jusqu'à la consommation des siècles. Ils n'ont donc rien dans les divines écritures pour prouver leur Vocation & leur Mission extraordinaire & pour des Miracles, C'est ce qu'ils n'osent pas alleguer; Et il est visible à vn chascun, qu'ils n'en ont jamais fait qu'à rebours & à l'envers, pour me servir du proverbe: Et ainsi comme il est constant qu'ils n'ont pas de Vocation & de Mission ordinaire, par l'aveu mesme des plus anciens Ministres, n'en ayant point d'extraordinaire; Il sensuit qu'ils n'en ont point du tout: & n'en ayant point du tout, ils ne peuvent estre que personnes purement laïques: & consequamment cette séparation est absolument mauvaise, d'autant que cette miserable secte, est sans Chefs, & sans Pasteurs légitimes.

Ce qui nous doit porter à conclure, que nos

pauvres freres séparez, sont dans la contradiction de Coré, de Dathan, & d'Abiron, & que s'ils ne quittent cette séparation leurs peines & leurs supplices, seront d'autant plus grands dans les Enfers, qu'ils se seront élevez contre le ministere du nouveau Testament, qui est incomparablement plus auguste & plus Saint que l'ancien, qui n'a esté que l'ombre & la figure du Nouveau.

CHAPITRE III.

*Que la séparation des Calvinistes est
notoirement Schismatique.*

LA quatriéme raison pour laquelle nous pouvons dire, que la séparation des Calvinistes & de la P. Reforme d'avec l'Eglise Catholique est absolument mauvaise: C'est qu'elle est vne société notoirement Schismatique.

Et cette société est notoirement Schismatique.
1. D'autant qu'elle est jointe & vnice à des faux Pasteurs, lesquels (comme nous avons veu dans le Chapitre precedent) n'ont aucune autorité légitime, pour gouverner les peuples dont ils ont usurpé la conduite.

2. C'est que cette société a divisé par des desordres & par des excés épouventables, & desquels nous voyons encore de si lamentables restes, l'vnité de l'Eglise de Iesus Ch. laquelle (dit S Augustin) dans le Livre 2. contre Parmenien Chap. 11. il n'y à jamais aucune juste necessité de diviser. *Pracidenda unitatis nulla est justa necessitas.* Servez vous de quel pretexte que vous voudrez : dites qu'il y à des abus : dites qu'il y à des desordres : dites qu'il y à de grands relachemens : dites si vous voulez qu'il y à des erreurs, il n'y à jamais vne juste nécessité de diviser l'vnité. *Pracidenda unitatis nulla est justa necessitas.*

Et ce mesme Pere dans le Livre 3. contre Petilien Chap. 3. dit que personne ne doit estre suivi contre l'vnité de Christ, quoy qu'il presche le non de Iesus Christ & qu'il administre son Sacrement. *Nullus predicans nomen Christi, & Ministrans Sacramentum Christi sequendus est contra unitatem Christi.*

3. C'est que cette société dans sa séparation, n'a pas de Prestes, n'y d'Evesques ; & si elle n'a pas de Prestres n'y d'Evesques, (comme il est visible qu'elle n'en à pas) elle ne peut (dit S. Hyerôme *Contra Luciferian,*) estre vne véritable Eglise. *Ecclesia nō est qua nō habet Sacerdotes*
Et si elle n'est pas vne véritable Eglise elle ne peut

estre qu'une société notoirement Schismatique
 4. C'est qu'elle a estably Autel contre Autel, elle a estably vne forme de gouvernement & de Ministère tout nouveau & tout different de ce luy qui paroissoit publiquement du temps de sa separation, ce qui prouve invinciblement que cette société est tres manifestement Schismatique & consequamment, que sa separation d'avec l'Eglise Catholique, est absolument mauvaise.

Et quoy donc si l'Eglise Catholique estoit tombée en ruine & en desolation, ne falloit il pas s'en séparer, de peur de demeurer accablé sous ses ruines ? C'est ce qui est entierement impossible après les promesses claires & évidentes de Dieu pour la fermeté & la durée perpetuelle du Ministère du Nouveau Testament.

Et quand mesme (ce qui est entierement impossible) cela seroit arrivé ; Il falloit attendre en patience, que comme Dieu avoit étably l'Eglise de son Fils d'une maniere extraordinaire, par des prodiges & par des miracles, il suscitast extraordinairement des divins Hommes qui rétablissent par ces mesmes prodiges qui fussent le sceau & la marque de leur envoy extraordinaire.

Mais quoy, si avec vn grand nombre d'abus contre les bonnes mœurs, des sentimens contraires à la vérité, & des erreurs fort considérables contre la Foy, s'estoient insensiblement

De la fausseté de la R. P. R.

41

glissées dans cette Eglise Catholique, ne faudroit
t-il pas s'en séparer ? Faudroit-t-il toujours de-
meurer vni à cette Eglise qu'on connoisteroit
estre toute remplie d'abus & d'erreurs contre
la Foy.

Iesus Christ ayant asseuré son Eglise, de l'as-
sistance de son S. Esprit, pour la conduire & pour
demeurer avec elle jusques à la consumma-
tion des siècles, & ayant promis si authen-
tiquement, que les portes de l'Enfer ne
prévaudroient jamais contre elle. *Et porta inferi
non prevalebunt adversus eam.* Il est impossible
que cela arrive jamais, & que l'Eglise de Iesus
Christ tombe dans des erreurs manifestement
contraires à la véritable Foy.

Mais quand cela seroit arrivé, on n'auroit pû
faire avec elle qu'une séparation négative, &
non jamais vne séparation positive ; C'est à dire
que tout ce qu'on auroit pû faire, scauroit esté
de ne pas consentir à ces prétendues erreurs :
mais non pas eriger Autel contre Autel & éta-
blir vne nouvelle forme de gouvernement, côme
ont fait les Calvinistes & tous ceux de la Pre-
tendue Reforme.

Les Calvinistes objecteront, que s'ils ne se
fussent pas séparés, s'ils n'eussent pas fait bande
à part, s'ils neussent pas érigé des temples &
étably des Ministres pour les conduire & pour

les gouverner comme ils ont fait & qu'il fussent ja
 toujours demeuré joints à l'ancienne forme de
 gouvernement de l'Eglise, se soumettant à l'au
 thorité des Evesques & des Prestres qui gou
 vernoient l'Eglise dans le temps de la premier
 séparation, qu'ils auroient esté maltraitez, per
 secutez, & mesme frappez d'excomunication
 s'ils n'eussent pas voulu consentir à ses dogmes
 qu'ils croyoient estre contraires à la Foy, & qu'
 passoient dans leur esprit pour de veritables
 erreurs.

Nous leur répondons que dans ces circon
 stances, lesquelles ne sont pas possibles au regret
 de tout le corps de l'Eglise, il eust fallu s'ap
 puyer par les maximes de l'Evangile, particulie
 ment par celles qui prononcent si hautement
 bien-heureux sont ceux qui souffrent persécution
 pour la justice. *Beati qui persecutionem patiuntur*
propter justitiam, & attendre de Dieu la dé
 vrance, la protection de sa verité, & le ma
 tien de la propre cause : en cas qu'elle eust
 veritablement sienne & non pas l'effet de l'Her
 ésie de l'orgueil & de l'opiniastreté.

Mais l'usurpation de l'authorité & du gou
 vernement, estant de soy toujours mauvaise
 se falloit bien donner garde de l'usurper ou
 se joindre a ceux qui l'usurpoient ; Ce qu'
 ont fait les nouveaux Herésiques, ils ne peuvent

jamais se d'effèdre du Schisme & nous avons raison de leur dire, que leur séparation est absolument mauvaise, d'autant qu'elle est notoirement Schismatique.

Et quoyque ce Schisme soit si notoire, je ne doute pas que l'esprit d'Hérésie qui est vn esprit d'aveuglement, n'empesche nos pauvres freres de l'appercevoir. Les Catholiques doivent remercier Dieu tous les jours, de ce qu'il les en a préservé par sa garce & par sa misericorde & prendre vne forte résolution de s'attacher tousiours fermement à l'vnité de l'Eglise & ne iamais s'en séparer pour quelque cause & pour quelque pretexte que ce puisse estre.

CHAPITRE V.

Que la séparation des Calvinistes est manifestement téméraire.

CE qui nous doit faire conclure en 5. lieu, que la séparation des Calvinistes est absolument mauvaise, c'est qu'elle est tres-manifestement téméraire ; Elle est manifestement téméraire, d'autant (dit Saint Thomas,) que la témérité n'est rien autre chose qu'un

44 *Conduite manifeste & évidente*
deffaut de conduite de railon. *La temere aguer*
eur, que ratione non gubernantur, & ce deffaut de
conduite, de railon, paroissant tres évidament
dans la séparation des nouveaux Hérétiques, il
s'ensuit que cette séparation est tres-manifeste-
ment téméraire.

Car pour ne rien dire de ce qui s'est passé en
l'Allemagne à l'instigation de Luther, le premier
boutefeu de cette lamentable séparation; Pour
ne rien dire de ce qui se passa en Suisse à l'in-
stigation de Zuingle, qui est le premier autheur
& comme le grand pere des Calvinistes; Pour
ne rien dire de la témérité des conférences de
Zurich dans lesquelles deux cens Bourgeois
Suisse se rendent insolamment & témérairement
les juges de la Foy & de la Doctrine de l'Eglise
dans lesquels vn Senat tout séculier abolit par
vn Arrest insolant l'autorité des Sacrez Con-
ciles, les Decrets des Papes & la Doctrine de
sous les Saints Peres.

Pour ne toucher dans ce Chapitre de la preuve
de la témérité de la séparation des Calvinistes
d'avec l'Eglise Catholique, que ce que les Hé-
rétiques eux mesmes avoient s'estre passé en
France dans le commencement de cette séparation
& pour ne rapporter que ce que Beze luy-mesme
ce Ministre si fameux, & si célèbre dans le parti
des Calvinistes, en dit dans son Histoire Eccle

fiastique. Qui peut-il se vous prie avoir de plus manifestement téméraire ? Car il nous dit que la séparation positive de ceux de la Pret. Religion, & l'erection du nouveau ministere, commença à se faire premierement dans la Ville de Meaux. Secondement dans la grande Ville de Paris.

Dans la Ville de Meaux (dit ce célèbre Ministre) vne troupe de Laiques, de Cardeurs & de Foulons, s'estans eschauffez sur les matieres de la Religion, dirent qu'il falloit faire bande à part, se retirer de la Communion de l'Eglise Romaine, tenir leurs assemblées particulieres, & establir vn nouveau Ministre pour y présider & aussitost (dit Beze) ils firent choix d'vn nommé Pierre le Cler Cardeur de son Mérier, lequel ils esleverent, & establirent Ministre.

Dans la Ville de Paris, vn Gentil-homme de la Province du Maine nommé de la Ferriere y estant arrivé avec sa femme, lesquels estoient des-ja corrompus par les Hérésies nouvelles afin de n'estre pas recherchez pour la Religion dans les obscuritez de cette grande Ville, & la femme estant accouchée, ne pouvant pas souffrir que cet enfant fust batisé avec les ceremonies de l'Eglise Romaine, ayans assemblé quelques autres avec eux pareillement infectez des

erreurs de la nouvelle Religion, ils firent choix d'un jeune homme nommé Jean Masson, agé de 22. ans lequel ils establirent premier Ministre de Paris, qui baptisa cet enfant sans observer les Cérémonies ordinaires & accoutumées dans l'Eglise Romaine.

Après cette Histoire qui ne peut pas estre contestée par les Calvinistes, puis qu'elle est rapportée par un de leurs premiers chefs & de leurs premiers Ministres ; N'avons nous pas toutes les raisons du monde, de conclure, que cette séparation est tres manifestement temeraire.

Car je vous prie qu'elle témérité à vne troupe d'ouvriers ignorans, de Cardeurs & de Foulons, de faire le procez à toute l'Eglise, & à toutes les Societez Chrestiennes de leur temps, & de s'établir eux mesmes un Pasteur.

Qu'elle témérité à un jeune homme de 22. ans choisi par vne troupe de laiques séditieux & Schismatiques, lesquels n'avoient aucune autorité dans l'Eglise, de se faire Pasteurs & d'ériger vne nouvelle Eglise, dans la capitale de France & dans la premiere & la plus considerable Ville de la Chrestienté. Et n'est-ce pas icy que nous pouvons veritablement dire avec S. Cyprien dans son Livre de l'unité de l'Eglise, *isti sunt, qui se vltro apud temerarios convenas,*

sine ulla dispensatione proficiunt, tout ces malheureux séditieux & Schismatiques qui sans aucun ordre & sans aucune Vocation divine, s'establiissent Pasteurs dans des assemblées séditieuses & pleines de témérité.

Mais après la connoissance de l'entreprise de ces premiers temeraires qui ont si miserablement divisé l'vnité du Corps Mystique de Iesus Christ, qui est son Eglise : se peut-t-il vne témérité plus grande & plus prodigieuse que de demeurer à la suite de ces premiers temeraires & ne pas rentrer dans l'vnion de cette Eglise, de laquelle on connoist avec vne si grande évidence, qu'on a esté séparé avec vne témérité si manifeste

Comme le propre de l'Hérésie est de remplir l'entendement de tenebres tres épaisles qui empeschent qu'on n'apperçoive les veritez les plus claires. Les bons Catholiques doivent souvent prier Dieu qu'il les distipe par sa grace toute rayonnante dans l'esprit de nos miserables abulez, afin qu'ayans reconnu la témérité de leur séparation, ils la detestent, & rentrent dans cette Eglise, hors de laquelle ils ne trouveront jamais le salut, n'y le véritable chemin pour y parvenir.

CHAPITRE VI.

*Que la séparation des Calvinistes
d'avec l'Eglise Romaine est folle
& insensée.*

NOUS disons en sixième & dernier lieu, que la séparation de nos pauvres abusez, est absolument mauvaise, d'autant qu'elle est évidemment folle & insensée, & la folie de cette séparation consiste en six choses entièrement contraires au bon sens, qui sont comme six degrez qui composent les folies & les extravagances de l'Hugnotisme.

La première folie de cette séparation, c'est d'avoir crû aux premiers auteurs de la Prétendue Réforme sur leur parole, dans vne chose cachée au sens & à la raison dependant de la pure volonté de Dieu, laquelle n'estant marquée ou contenüe, directement ny indirectement, dans aucune révelation précédente, ne pouvoit estre prouvée, que par des miracles manifestes, lesquels seuls, pouvoient estre le sceau, & la marque extraordinaire de l'envoy & de la Mission qu'ils disoient tenir de Dieu.

Personne

Personne (dit le Docteur Tertulien) venant au nom & sous l'autorité d'un autre, n'a pretendu qu'on l'en deust croire sur son seul tesmoignage & à sa seule affirmation. *Nemo veniens, ex alterius autoritate, ipse eam sibi, hac sua affirmatione deffedit.* Cependant l'Hugnotisme emporté par l'Herésie, par le Schisme & par la sédition, en à cru aux premiers reformateurs sur leur parole, sans aucune preuve tant soit peu solide, qui peust justifier leur envoy, & leur pretendue Mission pour reformer l'Eglise.

Ce qui rend cette extravagance & cette folie encore plus prodigieuse, c'est que l'autorité pretendue des premiers Reformateurs, alloit bien au dela de celle des anciens Prophetes, des Jeremies & des autres; Puis qu'elle n'estoit qu'une legere figure de celle que ces P. Reformateurs s'imaginoient avoir eu: puis qu'elle ne s'étendoit qu'à predire les malheurs qui devoient arriver aux peuples, que ces Propheties regardoient, & à reprendre les vices de leur temps, sans changer la forme de gouvernement sans dépouiller les Pasteurs ordinaires de leur Ministère, & sans se l'attribuer à eux mesmes, comme ces nouveaux Reformateurs ont fait.

La seconde folie de l'Hugnotisme, est d'avoir cru fort legerement & sans aucun fondement tant soit peu solide, que Dieu immediatement

par luy mesme avoit étably ces premiers Reformateurs avec toute l'autorité, que les anciens & premiers Evêques avoient eu pour gouverner l'Eglise.

La troisième folie de l'Hugnotisme, est d'avoir crû que l'autorité de ces Pret. Reformateurs, s'étendoit sur toute la terre, qu'ils pouvoient y prescher, leur nouvelle Reforme, & établir par tout des nouveaux Pasteurs & des nouveaux ministres pour la prescher en leur nom.

La 4. folie de l'Hugnotisme, c'est de s'estre persuadé, que lesdits Pret. Ref. avoient droit de déposer, de dégrader, d'anathematiser tous les Pasteurs qu'ils trouveroient établis dans tout le reste du monde; Car les anathematisant comme ils ont fait, ils les ont en effait déposés autant qu'il estoit en leur pouvoir.

La 5. folie de l'Hugnotisme, est d'avoir crû que lesdits Reformateurs ont esté établis de Dieu pour examiner tous les Conciles qui ont esté tenus devant eux, pour juger Souverainement de la Doctrine des Saints Peres & des anciens Docteurs de l'Eglise, pour casser tout ce qui n'estoit pas à leur goust, pour établir dans l'Eglise vn gouvernement nouveau, differant de celuy que nous voyons dans les Conciles. & dans les Saints Peres; car ayant fait toutes ces choses (comme il est évidant qu'il les ont fait: Il faut

De la fausseté de la Rel. Pret. Ref. 51

bien qu'ils croyent que ces premiers Reformateurs les ont peu faire, & qu'ils avoient quelque autorité légitime pour les faire.

La 6. folie de l'Hugnotisme, c'est d'avoir crû qu'aussitost que lefdits P. Reformateurs eurent publié leur premiere Reformation, les Chrestiens tant de l'Eglise Latine, que de l'Eglise Grecque, furent obligez de renoncer à leurs Pasteurs ordinaires, & de se soumettre à ce nouveau ministère en abandonnant l'ancien, en ne recevants plus aucuns Pasteurs, qui ne tirassent son origine de la Pretendüe Reforme.

Pour mieux & encore plus facilement concevoir combien ces folies sont prodigeuses, imaginez vous s'il vous plaist vne troupe de canailles, & vne poignée de gens séditioneux ramassez, qui s'attacheroient à vn hōme, qui pour avoir quelque esprit, quelque adresse, & quelques qualitez exterieures, auroit la hardiesse de publier partout, que Dieu la étably Roy de toute la terre, avec plain pouvoir de deposseder de leurs estats, tous les Roys, tous les Monarques, & tous les Princes de la terre, qui ne voudroient pas le reconnoistre, & qui refuseroient de se soumettre à sa pretendüe puissance, quoy qu'il n'authorisast pas ce pretendu droit si extraordinaire & si innoüy par des miracles manifestes & entiere-
ment indubitables.

Conviction manifeste & évidente

Sans doute vous voyez bien qu'on diroit avec grande Justice qu'il y auroit bien de la folie & beaucoup d'extravagance dans ses personnes.

C'est le mesme jugement que nous devons faire de ceux qui sont dans la séparation de l'Eglise Catholique : & tres assurément ou il faut estre ignorant de tout ce qui c'est passé dans le premier établissement de la Pret. Reforme par Luther & par Calvin : ou il faut avoir entièrement perdu le bon sens pour demeurer joint avec eux & perseverer d'avantage dans la séparation de l'Eglise.

L'exhorte le Lecteur Catholique, de prier instamment celuy, que S. Paul nous dit nous avons esté donné, pour estre nostre Sageffe : qu'il rende par l'abondance de ses divines lumieres, le bon sens à nos pauvres freres aveuglez, par les ténèbres qui acompaignent toujourns le Schisme & l'Hérésie, afin que le bon sens leur ayant esté rendu ils s'apperçoivent des folies de leur séparation & que les appercevans, il les condamnent.





S E C O N D M O Y E N.

*Que les Calvinistes sont hors l'Eglise
de Iesus-Christ, & que leur société
n'en à aucunes marques.*

LE second moyen pour convaincre facilement la Religion Pretendue des Calvinistes d'une fausseté évidente, sans entrer dans la discussion particuliere de leurs dogmes Hérétiques, par laquelle les Ministres ont coutume d'embrouiller l'esprit des simples & des ignorans qui n'ont pas assez de lumieres pour juger de ces discussions ; C'est de leur montrer qu'ils sont hors de la véritable Eglise de Iesus Christ : & conséquemment qu'il ne peut pas y avoir de salut pour eux s'ils ne rentrent dans sa Communion.

Et on prouve qu'ils ne sont pas dans la véritable Eglise de Iesus Christ, d'autant qu'ils sont

vnis à vne société qui n'a aucunes marques de la véritable Eglise de Iesus-Christ.

Il y a quatre marques principales de la véritable Eglise. l'Unité, la Saincteté, la Catholicité, & l'Apostolicité. Les Calvinistes doivent reconnoistre avec nous, que ces quatre marques sont les véritables caracteres de l'Eglise de Iesus Christ : puis que le premier Concile general de Nicée qu'ils reconnoissent conjointement avec nous, nous les a donnée pour les quatre marques de la véritable Eglise de Iesus Christ, *Et in vnam, Sanctam, Catholicam, & Apostolicam Ecclesiam.*

Or est-t-il, qu'on pretend faire voir clairement & nettement, que la société des Calvinistes, n'a aucunes de ces quatres marques de la véritable Eglise de Iesus-Christ, ce qui nous doit porter à conelure, qu'elle n'est pas l'Eglise de Iesus Christ : & n'estant pas la véritable Eglise de Iesus-Christ, elle ne peut estre qu'une Synagogue de miserables devoyez pour lesquelles il n'y à pas de salut, s'ils ne rentrent dans la Communion de cette Eglise, qui seule est vne, Sainte, Catholique & Apostolique; C'est de qu'on deduira plus au long dans les six Chapitres suiuyans.

CHAPITRE I.

Que la Société des Calvinistes, n'est pas vne.

L'EGLISE véritable qui est distinguée des assemblées Hérétiques & Schismatiques, pour avoir quelque sorte de ressemblance avec Dieu qui l'a choisie pour estre sienne & pour estre l'Epouse de son Fils, par vn mariage indissoluble, *Sponsabo te mihi in perpetuum*, doit necessairement estre vne, non pas d'vne vnité individuelle & numerique, mais d'vne vnité dont vne Congregation & vne assemblée peut estre capable, ma bien Aimée, ma Parfaite, ma Colombe, est-il dit dans les Cantiques, est vne. *Vna est perfecta mea, vna est Columba mea.*

Et c'est cette vnité, remarque S. Cyprien, dans son Livre de l'vnté de l'Eglise, que le Sauveur du monde a eu tant de soin de luy procurer. C'est (dit ce Pere) ce qui luy faisoit dire, dans toute la ferveur de son cœur à son Pere Eternel : je vous supplie mon Pere qu'ils soient vn, comme nous sommes vn. *Rogo Pater ut unum sint, ut unum sumus.* Je vous supplie

Pere Eternel, que les Apostres, que l'Eglise qui estoit representée par les Apostres, soit vne comme nous sommes vn. Que les fideles vn ensemble dans la Societé d'une mesme Foy & d'une mesme Religion soient vn, de l'vnité de laquelle ils sont capables, & comme nous sommes vnis fort étroitement, qu'ils vivent tous jours dans vne vnion parfaite, non seulement de volonté par l'amour & par la dilection mutuelle mais encore par vne mesme Foy, & par vne mesme croyance.

C'est pour cela, que ce mesme Pere & beaucoup d'autres apres luy, comparent l'Eglise à la Robe de Iesus Christ, qui estoit vne Robe sans couture, laquelle n'ayant pû estre divisée par les Soldats & Bourreaux qui le crucifierent, furent obligez de la jeter au sort, pour nous apprendre, que comme cette Robe estoit vne & qu'on ne pouvoit la diviser, sans la déchirer. Ainsi qu'on ne peut diviser l'Eglise sans la détruire: tant l'vnité luy est essentielle & en elle inséparable. Douc ce Pere conclut, que celui qui se sépare de Iesus-Christ, lequel fait Schisme dans l'Eglise de Iesus Christ, *Possidere non potest indumentum Christi qui scindit & dividit Ecclesiã Christi.*

La Societé des Calvinistes n'a pas cette premiere marque de la véritable Eglise, elle n'a y

pas vne, elle n'a pas l'vnité necessaire à la véritable Eglise de Iesus Christ: d'autant que l'vnité de l'Eglise consistant non seulement dans la connoissance du mesme Dieu, dans l'esperance des mesmes biens célestes & éternels, dans l'impulsion d'un mesme esprit dont elle doit estre animée, dans la pratique d'un mesme Baptesme & des mesmes Sacremens: mais principalement dans l'vnité d'une mesme Foy, & d'une mesme creance, dans tous les Articles & dans toutes les véritez qui sont reconnuës pour des véritez & pour des Articles de Foy: Dans l'vnité d'un mesme Chef, non seulement invisible, mais encore visible. Je dis, que cette Société des Calvinistes n'a pas l'vnité qui doit convenir à l'Eglise de Iesus - Christ, pour deux principales raisons, & qui sont entierement invincibles. 1. Parce qu'elle n'a pas l'uniformité de Foy & de creance. 2. Parce qu'elle n'a pas l'vnité d'un Chef visible.

Premierement la Société des Calvinistes n'a pas l'uniformité de Foy & de croyance, d'autant qu'elle est divisée dans des Articles de Foy, qui paroissent tres considerables, ce qui ne peut compatir avec l'vnité necessaire à une Société & à une assemblée, qui se dit l'Eglise de Iesus C.

Pour prouver invinciblement cette vérité, il y a qu'à les faire souvenir, que la secte des

Calvinistes de France, & la secte des Luthériens d'Alemaigne, ayant esté vnies dans l'année 1631. par vn decret solemnel du Synode National tenu à Charanton, proche Paris, ne font plus qu'une mesme Eglise.

Cependant cette Eglise Pretendüe n'a pas l'uniformité de la Foy & de la croyance. La secte de Calvin, & toute l'Eglise Pret. de France, croit que l'Apocalypse de S. Iean, est vn Livre S. & Canonique : La secte de Luther au cōtraire croit qu'elle n'est pas vn Livre Canonique. Croire que l'Apocal. est vn Livre Canonique. Croire que l'Apocalypse n'est pas vn Livre Canonique; c'est estre divisé en matiere de Foy.

La secte de Calvin & toute l'Eglise P. Re. de France, croit que le Corps de Iesus Christ dans l'Eucharistie, n'est pas enclos dans le pain qu'on ne le reçoit pas dans la bouche du corps. La secte de Luther au contraire croit, que le Corps de Iesus Christ est enclos dans le pain & qu'on le reçoit par la bouche du corps. Croire que le Corps de Iesus Christ dans l'Eucharistie n'est pas enclos dans le pain & qu'on ne le reçoit pas dans la bouche du corps. Croire que dans l'Eucharistie, le Corps de Iesus Christ est enclos dans le pain & qu'on le reçoit par la bouche du corps, n'est-ce pas estre divisé en matiere de croyance ! C'est

pourtant la croyance d'une mesme Eglise, de la secte des Calvinistes, & de la secte des Lutheriens, ces deux branches de l'Eglise Pretendue Reformée, qui presentement ne composent plus qu'une mesme Eglise.

En attendant que je continue encore cette matiere de l'unité de l'Eglise dans le Chapitre suivant, mon cher Lecteur Catholique, adorez s'il vous plait avec moy la providence & la conduite de Dieu sur son Eglise, & reconnoissons comme il se jouë, quand il luy plait, de toutes les pensées & de tous les conseils des hommes.

Dominus novit cogitationes hominum quoniam vanae sunt.

Ces miserables Hérétiques si contraires en opinion & en sentimens prennent resolution de s'unir ensemble, afin que leur party contre l'Eglise, soit plus fort par cette union. Mais qu'est-t-il arrivé ? Il se trouve que Dieu qui sçait quand il luy plait tirer du bien des plus meschantes volontez des hommes, s'est servy de cette mesme union pour ruiner & abatre entierement l'Hérésie, laquelle par la misericorde de Dieu est toujours tombée dans le declin depuis cette union. Aussi n'y a-t-il pas d'argument & de preuve plus invincible pour faire connoistre à tous ceux qui veulent tant soit peu ouvrir les yeux, que cette secte ne peut

aucunement avoir l'vnité de l'Eglise de Iesus Christ, aymons la toujourns (mon cher Lecteur) & prions Dieu, qu'il nous fasse la grace de ne nous en jamais séparer.

CHAPITRE II.

Conviction de la mesme vérité.

LES derniers Ministres lesquels se sont veus presser par l'argument invincible que les Docteurs Catholiques tirent contre eux, de decret de l'vnon qu'ils ont fait avec les Lutheriens ont eu recours à vne distinction nouvelle dont les anciens Ministres ne s'estoient pas encore avisez : d'Articles de Foy fondamentaux & d'Articles de Foy non fondamentaux, pensans bien s'échapper & se mettre à couvert, lors qu'ils nous disent, que les Articles de Foy dans lesquels ils ne conviennent pas avec les Lutheriens, ne sont pas des Articles de Foy fondamentaux.

Mais outre que l'Article de la presence de I. C. dans l'Eucharistie ne peut pas raisonnablement passer pour vn Article de Foy non fondamental ; C'est que cette distinction n'est

qu'un pur echapatoire, puisque la profession d'une mesme Foy est essentielle à l'Eglise : & que selon tous les Philosophes, il en est des essences comme des nombres qui sont toujours indivisibles & invariables, qui ne peuvent recevoir n'y augmentation n'y diminution sans estre entierement changés.

On peut bien avoir divers sentimens pour les choses qui ne sont pas crües Articles de Foy, & qui ne sont pas reconnües & définies pour telles dans l'Eglise : & de cette maniere, il y a bien souvent diverses opinions & divers sentimens parmy les Theologiens, mais ce qui est reconnu pour Article de Foy, soit qu'il soit fondamental : soit qu'il soit non fondamental tous les fideles doivent convenir, parceque la Foy est entierement indivisible, & doit estre crüe en tous les Articles : autrement la croyance qu'on aura de certains Articles n'embrassant pas la croyance des autres, sera vne foy humaine & non pas vne Foy Divine, laquelle porte toujours l'entendement à croire également toutes les veritez que la foy propose, ainsi cette nouvelle distinction des Ministres Calvinistes n'est qu'un verbiage fort grossier lequel n'a en foy aucune solidité.

La seconde raison pour laquelle nous pouvons dire, que la Société des Calvinistes ne peut pas estre vne ; C'est qu'elle na pas l'vnité d'vn

62 *Conviction manifeste & évidente*

Chef visible, ce que les Calvinistes ne nient pas : puis qu'ils mettent le principal Article de leur reformation à le cōbatre & à luy faire la guerre.

Or est - t - il que sans cette vnité d'un Chef visible, l'Eglise ne peut pas estre vne : Et c'est (disent les Saints Peres) pour luy donner l'vnité que Iesus Christ luy à donné vn Chef visible. Le Seigneur (dit S. Cyprien dans le Livre qu'il a composé de l'vnité de l'Eglise) parle à S. Pierre & luy dit, je te dis Pierre, parceque tu es Pierre : sur cette Pierre, j'édifieray mon Eglise & je te donneray les clefs du Royaume des Cieux, & ce que tu auras lié sur la terre, sera lié dans le Ciel : Et ce que tu auras délié sur la terre : délié dans le Ciel. Et derechef après sa Returrection il dit au meime S. Pierre, paissez mes oüailles. Il edifie, (continue le Scavant Pere) son Eglise sur vn seul Pierre, & luy donne la charge & le gouvernement de ses oüailles, pour manifester l'vnité : il établit vne seule chaire, & prend la force & l'origine de cette vnité dans vn seul, auquel il commet la conduite & le gouvernement de son Eglise en vertu de son pouvoir & de son autorité. *Super illum unum edificat Ecclesiam suam, & illi pascendas mandat oves suas, ut unitatem manifestaret unam Cathedram constituit & unitatis ejusdem originem, ab uno incipientem sua autoritate disposuit.*

Saint Hierôme dans le Livre premier contre Iovinien, il fait choix d'un seul, Saint Pierre pour gouverner son Eglise, pour l'en établir le Chef, afin que son Eglise ayant un Chef visible elle évitast le Schisme, & se maintint dans son unité. *Vnus eligitur, et capite constituto, Schismatis tollatur occasio.*

Tout corps qui n'a pas de Chef n'est pas proprement un corps mais une confusion ; Et l'Eglise estant un corps visible lequel à toujours deu estre visible, comme le prouve souvent S. Augustin contre les Donatistes ; montrant que c'est pour cela que l'Eglise de Jesus Christ est comparée dans les divines écritures, à une haute & élevée Montagne, doit avoir un Chef visible, & ce Chef visible, ayant esté reconnu par tous les Saints Peres Grecs & Latins ; il n'y a que l'esprit de Schisme & d'Hérésie, qui puisse empêcher nos pauvres freres séparés de ne le pas reconnoistre.

Quand à ce qu'ils disent & à ce qu'ils objectent si souvent touchant les prerogatives extraordinaires que quelques Docteurs particuliers attribuent au Pape, on leur a souvent répondu que ce n'est pas ce qui doit arrêter leur conversion, & que ces sentimens sont des opinions de quelques Docteurs particuliers & non pas la Foy de l'Eglise Catholique ; & pourveu

64 *Conviction manifeste & évidente*
qu'ils croyent, ce qui est vniuersellement reçu
& ce qui est creu dans toute l'Eglise, touchant
le sujet de son Chef visible. On ne leur
demande d'avantage pour estre bons Catho-
ques.

Mais prenons garde (mon cher Lecteur)
ce n'est pas assez d'estre dans l'vnité de l'Eglise
par la Foy, si nous ne sommes bien vnis avec
nos freres par la paix & par la concorde Chris-
tienne. Aimons donc dans l'vnité de l'Eglise,
par la paix & la concorde avec nos freres, afin qu'un
jour, nous puissions estre tous vn dans cela
qui doit estre tout en toutes choses.

CHAPITRE III.

*Que la Société des Calvinistes &
la Pret. Reforme n'est pas Sainte*

LA seconde marque, que le premier Concile
général de Nicée apporte de la verité &
Eglise de Iesus C. c'est la Sainteté ; Et d'autant
(dit S. Thomas) qu'on n'appelle proprement
Saint, que ce qui est ferme & exempt de souillure
lure & d'impureté ; C'est pour cela que

Sainte

reçainteté de l'Eglise de Iesus Christ consiste
 particulièrement en trois choses.

Premierement dans sa fermeté, & c'est pour
 cette raison, que l'Apostre S. Paul l'appelle la
 Colonne & le firmament de la vérité. *Columna*
& firmamentum veritatis : Et puis qu'elle est
 Mere & la Maistresse des fideles, il est bien
 aultre qu'elle soit ferme, certaine & asseurée dans
 Chres veritez qu'elle propose. La fermeté du fon-
 dement de l'Edifice spirituel de l'Eglise, (dit
 admirablement S. Leon) n'est pas semblable à
 celle fermeté du fondement des Edifices de nos
 Temples & de nos Eglises materielles, qui peut
 estre ébranlé par le poids & par la charge de
 l'Edifice, lequel il soutient ; car la fermeté de
 cette Foy que Iesus Christ a loüée & préconisée
 dans le Prince des Apostres Saint Pierre est
 perpetuelle ; & comme cette divinité que Saint
 Pierre a creu & confessé dans Iesus C. est stable
 & toujours permanente ; De mesme ce que
 Iesus Christ a établi & institué dans S. Pierre,
 (c'est à dire son Eglise) doit demeurer ferme
 & permanent. Les paroles éloquentes de ce
 grand & Scavant Pape meritent d'estre rapportées
 dans sa langue, c'est dans le Sermon 2. de son
 maniversaire. *Firmitas fundamenti cui totius Ec-*
clesiæ superstruitur altitudo, nulla incumbens sibi
ue templi mole labascit ; soliditas enim illius fidei

Conviction manifeste & évidente
que in Apostolorum principe laudata est, perpetua
est : & sicut permanet quod in Christo Petrus
credidit : ita permanet, quod in Petro Christus
instituit.

2. Cette Sainteté de l'Eglise consiste dans la pureté de ses dogmes & de sa Doctrine ; car si elle avoit quelque impureté dans ses dogmes & sa Doctrine, elle ne seroit pas propre pour composer le corps Mystique de Jesus Christ lequel doit avoir quelque proportion avec son corps naturel qui a esté exempt de toute sorte de souilleure & de toute sorte d'impureté.

3. Elle consiste dans la Sainteté de ses fondateurs & de ses premiers Auteurs, qui doivent avoir quelque rapport & quelque sorte de proportion avec la Sainteté de Dieu, dont elle doit estre l'Epouse.

Or il est constant, que la Société des Calvinistes n'a pas ces qualitez, & consequamment elle ne peut pas estre la véritable Eglise de Jesus Christ, estant destituée de la Sainteté qui lui doit convenir.

Premierement elle n'est pas ferme, puis nous voyons si clairement qu'elle se laisse aller au vent de toute sorte de Doctrine & qu'elle a rejeté dans ses premiers comencemens l'Article de la presence réelle de Jesus Christ dans l'Eucharistie, comme un de ses premiers & principaux

aux sujets de la séparation d'avec l'Eglise Catholique ; cependant elle le reçoit présentement dans les Lutheriens avec lesquels elle s'est unie, pour ne cōposer qu'une mesme Eglise & qu'une mesme Societé, & demeure d'accord que cét Article peut estre toleré dans eux, & qu'il n'a aucun venin.

Secondement, elle n'est pas pure dans sa Doctrine & dans ses dogmes, puis qu'elle en propose, qui sont manifestement plains de blaspheme & d'impieré ; Qui à-t-il de plus blasphematoire que d'enseigner, que les Cōmandemens de Dieu nous sont impossibles : Que mesme avec la grace du S. Esprit, nous ne pouvons les accomplir ; C'est pourtant ce que cette Societé enseigne dans son grand Catechisme, dans le Dimanche 32. & 33.

Que peut-t-il avoir de plus impie, que d'enseigner l'alliance de la justification avec les plus grands crimes & les plus enormes qu'on puisse commettre, des meurtres, des adulteres, & des homicides sans cesser pour cela d'estre le mesme temps enfans de Dieu, dans la grace & dans son amitié, comme ils enseignent dans leur Synode de Dordrecht receu par toutes les Eglises Pret. Ref. de France, comme on leur a vu voir depuis peu & refuté avec tant d'éloquence & de solidité, dans ce livre admirable

intitulé le renversement de la morale de Ies^{us} Christ par les erreurs des Calvinistes.

Qui à-t-il de plus blasphématoire que de dire, que l'Eglise de I. Christ (à la ferme & à la permanance de laquelle toutes les divines écritures rendent des témoignages si clairs & si manifestes comme nous avons veu) est tombée en ruine & en desolation, comme cette Société enseigne dans l'Article 31. de sa Confession de Foy.

Qui à-t-il de plus blasphématoire, que d'enseigner que I. Christ a souffert véritablement les tourmens des damnez & qu'il a esté damnation dans les enfers ; C'est pourtant ce que cette Société enseigne après Calvin dans le Dimanche 10. de son grand Catechisme.

Qui à-t-il de plus impie que d'enseigner que ne doit pas apprehender la rigueur des jugemens de Dieu, que tous les Saints ont tant apprehendé, & dont la Sainte crainte a esté comme vn rempart & comme vn fort bastion, qui a protegez contre les assauts du Demon & la concupiscence. *Posuisti firmamentum et formidinem.*

C'est pourtant ce que cette Société enseigne dans le Dimanche 13. je laisse de peur de passer les bornes de la breveté que je me suis prescrite d'autres impietez, & tant d'autres blasph

mes, qui s'enleignent dans cette Société, qui sont des preuves évidantes qu'elle ne peut avoir la pureté de la Doctrine.

Troisiéme elle n'est pas Sainte dans ses Auteurs & dans ses premiers reformateurs, puis qu'aucun d'eux n'a eu de vertu extraordinaire, & que presque tous ont eu des vices & des défauts tres considerables, dont personne ne peut douter.

Mais prenons garde, mon cher Lecteur Catholique, que ce n'est pas assez que nous soyons dans une Eglise Sainte, si nous n'avons soin d'exprimer la Sainteté en nous, par nos bonnes mœurs, & par des actions Saintes. Ayons soin d'y travailler, & d'implorer pour cela cette grace & cette misericorde qui seule est le principe de la véritable Sainteté.

CHAPITRE IV.

Que la Société des Calvinistes & de la Pret. Reforme n'est pas Catholique.

C'EST donc avec raison, que nous contestons à ceux de la séparation de Calvin & à tout le parti de la Pret. Reforme, le titre

d'Eglise, & que nous leur disons avec assurance que leur Société ne peut estre aucunement l'Eglise de I. C. d'autant que la 3. marque de l'Eglise de I. C. leur manque. qui est la Catholicité ou l'universalité & étendue generale. Et c'est (remarque S. Augustin, dans le Liv. de l'unité de l'Eglise Chap. 2. ce que signifie le mot de Catholique. *Ecclesia que utique vna est, quam Majores nostri Catholicam nominaverunt, ut e ipso nomine ostenderent, quia per totum est, secundum enim totum, Catolon graece dicitur.* l'Eglise de I. C. laquelle en soy est vne & qui ne peut estre qu'une a esté appelée Catholique par nos Ancêtres, afin que par la force de son nom, il fissent voir que cette Eglise devoit avoir une étendue Generale : devoit s'étendre partout & devoit comprendre le tout; car, Catolon, est un mot tiré du Grec qui signifie par-tout & qui signifie selon le tout.

Et cette Catholicité manque a la Société de Calvinistes premierement parce qu'elle n'a point l'universalité des dogmes & qu'elle ne reçoit pas & ne veut pas recevoir tant d'Articles que nous avons dans les divines écritures, comme la réelle presence du Corps de I. C. dans l'Eucharistie, la necessité du Baptême pour les petits enfans, la necessité des bonnes œuvres pour le salut, & tant d'autres Articles que nous avons

dans la tradition des Apostres & qui de tout temps ont esté creus & reçeus dans l'Eglise de Dieu, comme le S. Sacrifice de la Messe, l'invocation des Saints, le Purgatoire & tant d'autres, lesquelles Doctrines nous voyons si expressément dans les escrits des anciens Peres.

2. Parce qu'elle n'est pas univrselle quant au temps, non seulement à cause qu'elle est évidemment nouvelle, & que beaucoup des Peres de nos Peres immediats en ont veu l'origine & le commencement excité par l'esprit de Schisme, d'ambition & de sedition ; mais encore par ce que beaucoup d'Autheurs de cette secte dans divers endroits de leurs escrits demeurent d'accord que leur Doctrine n'est pas conforme à la Doctrine des anciens Peres, de ses SS. Docteurs & de ces Maistres vénérables de toute l'Eglise.

L'Esprit d'orgueil & d'ambition qui anime toujours les premiers Autheurs des Schismes & des Hérésies, à porté les premiers Reformateurs à faire vn aveu autant arrogant que ingenu de cette vérité, il ne faut qu'ouvrir l'institution de Calvin, pour voir avec quel mépris il traite ces grands hommes & ces Illustres Maistres de l'Eglise primitive : En quoy cette Société & ses premiers Reformateurs paroissent bien éloignez du respect & de l'estime que l'Empereur Theodose avoit pour ces grands

hommes & pour ces vénérables Docteurs de l'Eglise ancienne : lequel (comme remarque Solomene dans le Livre 7. de son Histoire certains novateurs s'estans élevez de son temps qui semoient vne Doctrine, laquelle faisoit bruit dans l'Eglise, il leur dit qu'il entendoit que leur Doctrine fut examinée sur les écrits de Saints Peres & des anciens Docteurs de l'Eglise que si elle leur estoit conforme qu'il la failloit retenir : sinon qu'il la failloit rejeter. *Examinemus Doctrinam vestram, ad illorum scripta, si cum illis consenserit retineatur, sin minus rejiciatur.*

Et troisiéme lieu, (& cette raison ne peut avoir aucune repartie raisonnable) la Catholiceité & l'universalité manque principalement à la Société des Calvinistes, d'autant qu'elle n'est pas vniuerselle, quand aux lieux, & quand aux personnes.

Car quoy qu'il ne soit pas nécessaire que l'Eglise pour estre appellée Catholique, soit d'un mesme instant de temps répandue dans toutes les nations de la terre. Il est pourtant nécessaire que dans ce temps, c'est à dire plus de six cents ans apres son premier établissement & sa premiere institution, elle soit ou aye esté d'une plus grande partie du monde, parmy pluspart des nations de la terre.

Et c'est par la force de cét argument, que les Saints Peres & S. Augustin plus fortement que tous, combattent les anciens Donatistes, lesquels comme les Calvinistes disoient que l'Eglise estoit perie, & qu'elle estoit seulement demeurée parmy eux & dans le party de Donat. & dans ce Livre admirable, qu'il à composé de l'vnité de l'Eglise après avoir cité quantité de temoignages clairs & évidens des divines écritures tant anciennes que nouvelles, par lesquels il établit solidement cette Catholicité & cette vniuersalité de l'Eglise de Iesus C. il leur dit, montrez, faites voir que vostre Communion est avec toutes les Nations de la terre. *Ostendite vos Communicare omnibus gentibus*, & ensuite il conclud. *Ipsa est ergo Ecclesia que non in aliqua parte terrarum, sed ubique notissima est.* l'Eglise Catholique donc est celle-là, qui n'est pas renfermée dans quelque Province & dans quelque partie de la terre : Mais qui paroist & qui se fait manifestement connoistre dans tous les endroits du monde.

Et si cette preuve étoit forte contre les Donatistes cinq cens ans apres l'établissement de l'Eglise de IESUS-CHRIST : combien est elle encore plus forte & plus invincible contre les Calvinistes, seize cens ans apres son institution.

Et ce seroit certainement mal raisonner pour éluder la force de ces preuves, auxquelles il n'y a pas de repart, de dire qu'il ne paroist pas, que l'Eglise de Iesus C. ayt jamais esté étendue par toute la terre, n'y que l'Eglise Romaine, le mesme à present ; car les expressions des Saints Peres dans cette matiere : estans réglées sur celles de l'écriture : il est visible qu'elles doivent expliquer, comme on explique les expressions des divines écritures, lesquelles estant generales selon les termes, ne s'entendent néanmoins avec vne rigueur Métaphisique Scholastique, & ne marque qu'une generale Morale.

Concluons donc avec S. Aug. dans le Livre 7. de l'unité de l'Eglise. *Tenenda nobis est Christiana Religio & ejus Ecclesia Communicativa que Catholica est, & Catholica nominatur, non solum a suis verum etiam ab omnibus inimicis velint enim nolint, vel ipsi quoque Heretici Schismatum alumni; quando non cum suis sed et extraneis loquuntur. Catholicam nihil aliud quam Catholicam vocant; non enim possent intelligere nisi hoc nomine eam discernant, quo ab universo orbe nuncupatur.* Il faut que nous embrassions la Religion Chrétienne, & que dans cette Religion nous entrions dans la Communion de l'Eglise qui est Catholique, & qui est appelée

Catholique, non seulement par les siens & par ses enfans, mais encore par ses propres ennemis. Car que veillent ou ne veillent pas, les Hérétiques & les fauteurs des Schismes : quand ils parlent avec d'autres qu'avec ceux de leur secte : ils ne nomment pas autrement l'Eglise Catholique, que Catholique ; car ils ne peuvent pas estre entendus s'ils ne la nomment du nom, que tout le monde luy attribüe.

CHAPITRE V.

Que la Société des Calvinistes, n'est pas Apostolique dans son gouvernement, n'y dans ses Sacremens.

LA quatrième raison, pour laquelle nous disons, que la Société des Calvinistes & de toute la Pret. Ref. ne peut pas estre l'Eglise de I. Christ : C'est qu'il paroist tres évidamment qu'elle n'a pas la 4. marque, que les Peres du Concile de Nicée ont attribué à la véritable Eglise de Iesus-Christ pour la distinguer des fausses Eglises, qui est l'Apostolicité.

Cette Apostolicité de l'Eglise, consiste en quatre rapports ou relations, que la véritable Eglise, doit avoir avec l'Eglise telle qu'elle a esté du temps des Apostres & des cinq premiers siècles, dans lesquels Calvin mesme demeure d'accord qu'elle a toujours esté dans la pureté & qu'il faut y avoir recours, & appeller à elle pour regler les differents de Religion ; quoy qu'il par vn esprit de contradiction qui luy est encore plus ordinaire qu'aux autres Hérésiarques, & recdement souvent ce principe. Cette Appostolicité, dis-je, consiste dans le rapport que la véritable Eglise doit avoir avec l'Eglise primitive dans son gouvernement : dans le rapport qu'elle doit avoir avec elle dans ses Sacrements & dans le rapport qu'elle y doit avoir dans ses regles de Foy & enfin dans le rapport qu'elle y doit avoir dans ses regles de mœurs.

Or est-t-il, que la Societé des Calvinistes n'a aucun de ces rapports avec l'Eglise des Apostres & avec l'Eglise telle qu'elle a esté pendant le temps de ses cinq premiers siècles, & conséquemment elle n'est aucunement Apostolique.

Premierement, il ne faut qu'ouvrir le Livre des Actes des Apostres, les Epitres de S. Paul à Timothée & à Tite, les Livres de l'Apocalypse de S. Jean : pour voir que du temps de

les Apôtres, l'Eglise étoit gouvernée par des
Prêtres & par des Evêques.

Et d'ailleurs, il est très manifeste par les an-
ciennes Histoires Ecclesiastiques, par la Doctrine
des Saints Peres, par les anciens Conciles, qu'il
y avoit vne subordination entre ces Evêques &
Prêtres, vn ordre Hierarchique comme
qu'on parle S. Denis. Il est aussi très-évident que les
Saints Peres des premiers siècles de l'Eglise ont
reconnu vn Souverain Pontife, vne premiere &
principale Eglise, de laquelle les autres avoient
de la dependance.

Il est necessaire (dit Saint Irenée dans le
Liv. 3. contre les Hérésies Chapitre 3.)
que toute Eglise s'adresse à l'Eglise Romaine,
à cause de son pouvoir & de son autorité
principale. *Propter potentioorem principalitatem,*
à la Chaire de Saint Pierre, (dit Saint Cyprien
dans le Liv. 1. de ses Epitres, Epitre 3. & à
cette Maistresse Eglise & principale, d'où l'v-
nité Sacerdotale a pris sa source & son origine
Saint Ambroise dans l'Oraison funebre de
Satyre, il demanda s'il estoit d'accord avec les
Eglises Catholiques, c'est à dire avec l'Eglise
Romaine. Saint Hyerôme dans deux Epitres
au Pape Damase, qui se joint à vostre Saineté,
c'est à dire à la Chaire de Saint Pierre, il est
des miens. Saint Augustin dans l'Epitre 172.

celuy-la, (dit ce Pere) est dans la veritable Eglise, lequel sçait qu'il est joint & uni à l'Eglise Romaine, dans laquelle la Principauté de la Chaire & de l'authorité Apostolique est toujours en sa force & sa vigueur.

Il est constant par la mesme antiquité, que ces Evesques & ces Prestres, avoient des Autels & qu'ils y offroient des Sacrifices. Le seul passage de Saint Cyprien dans le Livre 1. de ses Epistres, Ep. 9. pour en laisser quantité d'autres est sans réponse pour la preuve de cette vérité & a couvert de tous les subterfuges, & de toutes les chicaneries des Hérétiques : dans lequel, il deffend qu'on offre le Sacrifice pour vn certain qui avoit engagé vn Prestre dans des négociations & dans des affaires temporelles. Et la raison qu'il en donne : C'est (dit-t-il) que celuy qui n'est pas digne qu'on offre le Sacrifice pour lui, qui a éloigné vn Prestre de l'Autel, & qui est obligé de s'en retirer, en l'engagent dans le grand embarras du siecle. *Quia non est dignus ut pro illo sacrificetur, qui Sacerdotem dei ab altari subtraxerit.*

Cependant cette miserable Société, n'a point de Prestres n'y Evesques pour la gouverner, elle ne veut point de subordination entre ses Ministres, elle a ruiné l'ordre Hyerarchique : elle a renversé tous les Autels, elle ne veut pas que

Ministres exercent la fonction de sacrificateurs. Il est donc clair comme le jour (& il faut entièrement fermer les yeux pour ne le pas voir) qu'elle n'a aucun rapport avec l'Eglise primitive dans son gouvernement

Secondement elle n'a aucun rapport avec la primitive Eglise dans ses Sacremens, d'autant premierement qu'elle n'en reconnoist que deux, le Baptême & la Cene; Et cependant il est tres manifeste que la primitive Eglise en a reconnu d'avantage.

Saint Cyprien, S. Augustin & beaucoup d'autres Anciens Peres ont reconnu la confirmation pour vn veritable Sacrement

Saint Cyprien dans le Livre premier de ses Epistres, Epit. 1. Parlant du Baptême & de la Confirmation, il dit, Pour lors ils peuvent estre entierement sanctifiez, estre enfans de Dieu, s'ils ont pris renaissance, par l'un & par l'autre Sacrement. *Si utroque Sacramento renascantur.*

S. Augustin dans le Liv. 2. contre les Lettres de Petilien, le Sacrement du Chresme entre les signes visibles, est tres Saint, comme le Baptême. *Sacramentum Chrismatum, in genere signorum visibilem, Sacro Sanctum est sicut & ipse Baptismus.*

Le mesme S. August. dans le Livre du bien Conjugal Chap. 18. dit que dans les nopces des

Chrestiens la Sainteté du Sacrement à plus
force, que la secondité du ventre. *In nostris
nuptijs, plus valet Sanctitas Sacramenti quam
fœcunditas veri.*

Saint Ambroise, S. Augustin & beaucoup
d'autres Peres parlent de la Pénitence Chrest
enne comme d'un veritable Sacrement. Nous
avons fort expressement le Sacrement de l'Ordre
dans la 1. à Timothée Ch. 4. ne neglige pas
grace qui est en toy & qui ta esté donnée par
l'imposition de mes mains. Et nous avons celui
de l'Extrême-Onction dans le 5. Ch. de l'Épître
de S. Iacques: Si quelqu'un est malade parmi
vous, qu'ils appellent les Prestres, qu'ils prient
sur luy, qu'ils l'oignent d'Huile au nom du
Seigneur &c.

d'Autant en second lieu, que mesme dans
pratique de ces deux Sacremens, que la Société
des Calvinistes a reservé, elle n'est aucunement
conforme avec l'Eglise primitive.

Dans l'Eglise primitive, on reservoit des
celles de l'Eucharistie du pain & du vin con
cré, pour les absens & pour les malades, comme
nous lisons dans le Canon 13. du premier Con
cile de Nicée.

Cependant dans cette Société on ne reservé
rien de la Cene, & on ne la porte pas aux
malades. Messieurs les Ministres qui ont travaillé
à composer

De la fausseté de la R. P. Ref.

81

à composer vne Religion commode & aisée, tant pour eux que pour les peuples, ont creu que ce devoir de justice & de charité leur seroit trop incommode, & qu'il failloit s'en dispenser.

Dans l'Eglise primitive on tenoit le Baptesme des petits enfans tellement necessaire qu'elle permettoit mesme aux Laiques de le conferer à toute heure & en tous lieux en cas de besoin & de necessité, & Calvin dans son institution Livre 4. Chapitre 15. demeure d'accord, que cette pratique a eu lieu parmy les Chrestiens, des le commencement de l'Eglise.

Cependant cette Société ne tient le Baptesme des petits enfans que de bienveillance : elle ne permet qu'aux seuls Ministres de le conferer : & dans le Temple & aux jours de presche seulement, & laissent plustost mourir vn enfant sans Baptesme, que de permettre à vn autre qu'à vn Ministre de luy conferer.

Il est donc tres manifeste, que la Société des Calvinistes n'a aucun rapport avec l'Eglise primitive, n'y dans le nombre des Sacremens, n'y dans l'administration & la pratique des deux Sacremens qu'elle a retenu, & consequemment il est tres évident qu'elle ne peut pas estre Apostolique.

CHAPITRE VI.

*Que la Société des Calvinistes n'est pas
Apostolique dans ses dogmes de Foy
n'y dans ses regles de mœurs.*

SANS que nous soyons obligez de faire
discution des dogmes controversez, & com-
parer les sentimens des Calvinistes avec ceux
l'antiquité, ce qui demandroit beaucoup
temps, beaucoup décrits & beaucoup de volu-
mes. Calvin le Chef & le Patriarche de cette
Société, par vn esprit de contradiction qui
est fort ordinaire, & qui suffisoit seul pour
voir fait abandonner par les sectateurs ; ne
donne luy mesme vn moyen, tres aisé & tres
facile, pour faire voir aux Pret. Ref. qu'ils
a misérablement abusé, & que la Société
peut pas estre conforme à l'Eglise primitive
dans les dogmes & dans les maximes de Foy
puisque luy mesme le contredisant manifeste-
ment, par vn aveuglement épouventable (qui
est la peine & le chastiment assez ordinaire des
Hérétiques) en demeure manifestement d'ac-
cord dans beaucoup d'endroits de son institution

& il ne faut que l'ouvrir pour estre aussi tost convaincu de cette vérité.

Dans le Livre 2. Chap. 2. 3. II. traittant du liberal arbitre, & expliquant son sentiment & son opinion nouvelle touchant cette matiere, il n'a pas honte de dire & d'avancer arrogamment que son sentiment est contraire à toute l'antiquité.

Dans le Livre 3. Chapitre 4. traittant de la pénitence & de la satisfaction, il dit que tous les anciens ont esté trop sévères, & qu'ils ont presque tous manqué de cette matiere. *Omnes fere veteres quorum libri extant: aut in hac parte lapsi sunt ubi de satisfactione agitur: aut nimis asperé & duré locuti sunt.*

Dans le mesme Livre Chap. 5. parlant des prieres pour les morts, il demeure d'accord qu'il est contraire à toute l'antiquité & que plus de mille trois cens ans devant luy les prieres pour les morts, ont esté dans l'usage & dans la pratique de l'Eglise; mais que tous ces anciens se sont trompés. *Ante mille & trecentos annos, usu receptum fuit, ut precatioes fierent pro mortuis; Sed veteres omnes, (fateor) in errorem abrepti sunt.*

Dans ce mesme Chap. parlant du merite des bonnes oeuvres, il avoue que les anciens Docteurs, ne sont pas de son sentiment, & qu'ils se sont

servis du nom de merite, lequel il rejette entièrement. *Vsi sunt (fateor) vetusti Doctores homine meriti.*

Dans le Livre 4. Chap. 4. parlant du Célibat des Prestres, il dit que toute l'antiquité peché dans cette matiere, par vne trop grande severité. *Peccavit antiquitas immodica severitate.*

Dans le mesme Livre Ch. 12. parlant de l'austeritez de l'ancienne penitence si Saintement pratiquée par les premiers Chrestiens, & qu'elles ne sont pas conformes à son sentiment & qu'il ne se peut pas empescher de condamner les anciens. *Excusari nullomodo potest immodica veterum severitas.*

Dans le mesme Liv. Ch. 18. parlant contre le S. Sacrifice de la Messe, il dit, que les anciens ne peuvent pas estre excusés pour avoir reconnu en quelque sorte ce Sacrifice, & pour avoir imité la façon de Sacrifier des anciens Juifs. *Excusari non posse arbitror veteres qui aliquid in actionis modo peccaverint. Imitari enim Iudaicum Sacrificando morem, magis quam aut ordinaverit Christus, aut Evangelij ratio sinitur.*

Il est donc constant par l'aveu mesme de Calvin, que la Société des Calvinistes, n'a point de conformité avec la primitive Eglise dans ses dogmes & dans ses maximes de Foy, & co

sequamment qu'elle ne peut pretendre à la dignité & à la qualité d'Apostolique.

Secondement la Société des Calvinistes n'est pas conforme avec l'Eglise des Apostres, avec l'Eglise primitive dans sa Morale & dans ses regles de mœurs.

Pour ne rien dire de cette grande aversion, que cette Pret. Reforme tesmoigne avoir de l'estat des Vierges, en si grande vénération dans l'Eglise primitive, mesme du temps des Apostres. Pour ne rien dire de la vie Solitaire & Monastique estimée dans les premiers siecles de l'Eglise & preconisée par tous les anciens Peres. Pour ne rien dire du Celibat des Evesques & des Prestres, observé si Religieusement dans l'antiquité & dans l'Eglise primitive. Pour ne rien dire des jeunes du Careme, des abstinences de certaines viandes pour mortifier le corps & de tant d'autres pieuses observances pratiquées si exactement dans les premiers temps de l'Eglise, desquels cette Pretend. Reforme temoigne tant d'aversion.

Qu'elle plus mechante Morale, que d'enseigner, comme elle enseigne, que les Commandemens de Dieu sont impossibles mesme avec la grace du S. Esprit : contre les paroles si expressees de S. Jean dans sa 1. Epist. Chap. 5. en cela consiste la charité de Dieu, que nous ob-

servions ses Commandemens, & ses Commandemens ne sont pas pelans. *Hæc est charitas Dei ut mandata ejus custodiamus, & mandata ejus gravia non sunt.* Et contre celle de S. August. dans le Sermon 191. du temps. Nous avons en horreur le blasphème de ceux qui disent que Dieu a commandé quelque chose d'impossible à l'homme. *Execramur eorum blasphemiam, qui dicunt Deum aliquid homini impossibile præcepisse.*

Qu'elle plus mechante Morale, que d'enseigner cōme elle enseigne, que la Foy seule justifie & que nos bonnes œuvres ne viennent pas en conte, pour nous justifier contre les paroles expresses & si fameuses de S. Jacques dans son Epistre Chapitre 2. & contre la Doctrine de tous les anciens Peres.

Qu'elle plus méchante Morale, que d'enseigner formellement contre S. Paul, que nous devons avoir vne assurance entiere de nostre salut & ne pas craindre les jugemens de Dieu, comme elle enseigne après Calvin dans son Dimanche 13.

Mais quel plus prodigieux renversement de la bonne Morale, que d'enseigner comme cette Société enseigne, & comme la prouvé invinciblement l'Auther celebre & toujourns victorieux du renversement de la Morale de Iesus C. par les erreurs des Calvinistes, que la Foy & la grace une fois reçue ne se peut jamais perdre, & qu'elle

demeure toujours dans les plus grands pecheurs dans le mesme moment qu'ils péchent & qu'ils offensent Dieu, par des crimes tres abominables: faisant ainsi vne alliance monstrueuse de la grace & de la justification avec le peché & l'injustice. Il s'ensuit donc évidemment que cette Société des Calvinistes, n'a aucun rapport dans sa Morale, avec la Morale des Saints Apostres & de Ss. Docteurs de l'Eglise primitive.

C'est ce qui ne peut appartenir qu'à l'Eglise Romaine; Et c'est pourquoy, c'est dans sa Communion seule, que nous devons demeurer pour estre véritablement Apostoliques. Il faut (dit S. Hyerôme *Adversus lucifer.*) Demeurer dans cette Eglise, laquelle ayant esté fondée par les Apostres, garde cette succession Apostolique jusque à present, & la gardera toujours. *In ea Ecclesia nobis est permanendum, que ab Apostolis fundata usque in diem hanc successionem durat, & durabit.*

Mais souvenōs nous toujours, mon cher lecteur Catholique, que c'est peu d'estre dans l'Eglise Apostolique, si nous n'avons soin d'exprimer dans nostre vie & dans nos mœurs, la Doctrine des Saints Apostres, & d'imiter autant que nous pourrons les exemples des vertus qu'il nous ont donné.

Je prie Dieu de tout mon cœur, qu'il nous
en fasse la grace.



CONCLUSION

A MESSIEURS

*Les Pretendus Reformez de l'Archy
Presré de Chalais.*

L'Obligation que j'ay (mes tres chers freres
de rendre devant le tribunal de la Justice
Dieu, vne bonne raison, pour me servir des
mes de S. Augustin dans son Livre des Pasteurs
de la perte de vos ames infectées par les Héré
sies de Calvin & particulièrement de celles qu
sont dans l'enceinte de la Parroisse de Mont
Bouyer, auxquelles j'annonce si souvent l'infail
bilité & l'assurance de leur damnation eternelle
si elles continuent dans leur séparation, & si elle
sont si malheureuses que de mourir hors de
Cômunion de l'Eglise Catholique Apostolique
& Romaine, pour délivrer mon ame, & affir
qu'on ne redemande par vostre sang de ma main
comme parle le Prophete Ezechiel, cette obl
gation dis-je, ma porté a vous donner cette con
viction Manifeste de la fausseté de vostre Religio

Pretendus

Pretendüe, & à vous faire imprimer ces 12. petits discours ; lesquels (si vous voulez tant soit peu renoncer a l'opiniaftreté qui seule vous retient dans vostre séparation) vous donneront des lumieres plus que suffisantes pour vous faire connoistre vostre égarement, & vous faire retourner dans le bercail de Iesus C. duquel le malheur de vostre naissance vous sépare peut-estre encore d'avantage que vostre propre choix & vostre propre élection.

Sur tout (mes chers freres) donnez vous bien de garde de dire & encore moins de croire (ce que j'entens souvent dire à plusieurs, & aux plus considerables d'entre vous,) que pourveu qu'on vive en gens de bien (comme vous dites) qu'on peut se sauver & faire son salut partout, aussi bien parmi les Huguenots que parmy les Cathoiques.

C'est (mes chers freres) la plus dangereuse de toute les Hérésies & la plus perilleuse de toutes les erreurs, qui est vniuersellement rejetée & condannée par les Saints Peres de l'Eglise, lesquels tous vnanimét enseignent qu'il n'y à qu'une Eglise Catholique, hors l'vnité de laquelle on ne peut jamais trouver le salut, quelque vertu qu'on puisse avoir : quand mesme on souffriroit, le martyre pour deffendre les véitez de l'Evangile & les principaux points de la Doctrine de Iesus

Au moins cette erreur (mes chers freres) vous usiez bien de la prudence & des lumieres l'Esprit que Dieu vous a donné, devroit à vous faire renoncer pour toujourns au party Calvin, & à vous faire rentrer dans la Communion de l'Eglise Catholique.

Car si vous croyez, comme je vous l'ay dire souvent : & comme sans doute, ça esté croyance de vos plus anciens & de vos plus lébres Ministres, que nous nous pouvons dans la Communion de l'Eglise Romaine, en vivans en gens de bien : & aucun bon Catholique, n'ayant jamais creu n'y avancé qu'on puisse sauver dans le party de la P. Reformation quand mesme on seroit exempt de toutes de vices, & orné de toutes sortes de vertus. Pour quoy je vous prie (mes chers freres) ne prendre le plus sur, & risquer si dangereusement dans vne election ou il ne s'agit rien moins du salut & de la d'annation eternelle.

Si vous croyez qu'on puisse se sauver nous en y vivans en gens de bien ; Pourquoi vous prie, vous opiniastrer d'avantage à demeurer dans vn party ruineux, que vous voyez visiblement dans son declin, & qu'un grand nombre de ceux qui y estoient engagez par malheur du Schisme ou de leur naissance donnent tous les jours, & lequel par la misse éc

corde de Dieu, n'est plus soutenu en France, que par des interressez, ou par des ignorans, ou par des libertins.

Pourquoy ne pas suivre l'exemple de tant de personnes sages & avisées, que vous voyez se convertir tous les iours, meisme parmy vous, quoyque plus rarement que dans beaucoup d'autres lieux, à cause de la plus grande captivité, dans laquelle vous estes retenus par le Demon, qui préside à l'opiniaistreté ?

Pourquoy ne pas imiter tant de vos plus sçavant Ministres, lesquels Dieu veut bien éclairer & discerner d'un grand nombre d'autres, qu'il livre à l'esprit d'erreur & de mensonge, par un jugement aussi iuste & équitable qu'il est secret & inscrutable ?

Pourquoy ne pas se ranger à la suite de tant d'Illustres Seigneurs, qui estans presque tous revenus, comme vous voyez bien de la phrenesie & de l'etourdissement, ou l'esprit de Schisme & d'Hérésie les avoit jetté : ont jugé tres prudemment, qu'il n'y avoit aucune sureté de s'attacher à la Religion inventée par Luther & par Calvin, pour abandonner la Religion des Clovis, des Charlemagnes & des S. Louis ?

Pourquoy ne pas suivre la Religion de vos Princes & de vos Seigneurs lesquels vous voyez éclairer, & si capables de faire discernement

92 *Conviction manifeste & evidente*
de la véritable Religion d'avec la fausse

Mais pourquoy (mes chers freres) ne pouvez-
vous entendre la voix de vostre Archy-Prêtre, lequel
par le zele que Dieu luy a donné pour vos âmes
rachetées par le Sang précieux de Iesus Ch.
pris si souvent la Trompette pour vous annoncer
ce glaive duquel il est parlé dans le 33. Chap.
Prop. Ezechiel, qui ne manquera jamais de vous
perdre sans ressource & de tomber sur vos têtes
criminelles, si vous ne quittez vostre séparation
& que vous ne rentriez dans l'unité de l'Eglise

Pourquoy je vous prie vous opiniâtrer plus
long-temps à entendre & à suivre vn miserable
étranger, duquel je vous ay tant de fois décou-
vert avec vne si grande évidence, les erreurs
les Hérésies, les illusions & les faussetez.

Après nostre fameuse querelle touchant la
nécessité du Baptesme des petits enfans : après
vous avoir fait voir il y a plus du huit ans dans vn
écrit public & imprimé sa foiblesse & ses surpri-
ses, comme il prenoit souvent l'Ecriture à cont-
sens. Comme il faisoit dire aux Saints Peres
l'Eglise, particulièrement à Saint Gregoire
Naziance & à S. Bernard, tout le contraire de
ce qu'ils disent : & cela d'une manière si forte
si invincible, que vous sçavez qu'il n'y a
aucune réponse, quoy qu'on m'en aye toujour
menacés durant cinq ou six ans.

Après dis-je vous avoir fait voir si manifestement ses erreurs, ses Hérésies, & le grand sujet que vous aviez de vous defier de ce qu'il vous pouvoit dire en chaire : puisque dans vn écrit qu'il m'avoit envoyé, il avançoit des faussetez si visibles ; n'abusez vous pas des lumieres de la raison que Dieu vous à donné, & n'estes vous pas entièrement inexcusables de l'entendre & de le suivre encore ?

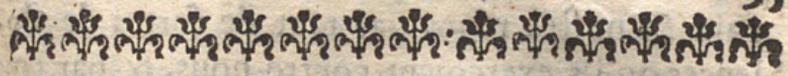
Au nom de Dieu (mes chers freres) ne continuez pas d'avantage à abuser du bon sens que Dieu vous a donné, & dont vous luy renderez conte dans le tribunal de son jugement, & après avoir fait quelque reflexion sur cette grande foiblesse de vostre Ministre : prenez je vous prie vn peu de temps pour considerer avec attention ces deux moyens aisez & faciles que je vous donne pour vous convaincre de la fausseté de vostre Pretendüe Religion.

Si vostre Société n'est pas vne : si elle n'est pas Sainte : si elle n'est pas Catholique : si elle n'est pas Apostolique comme je vous l'ay suffisamment prouvé, elle ne peut estre la veritable Eglise de Iesus Ch. puis qu'elle n'en porte pas les caracteres, & qu'elle n'en à pas les marques ; Et si elle n'est pas la veritable Eglise de I. Ch. Qu'elle bonté exterieure, qu'elle apparence de vertu que vous puissiez avoir : vous ne pouvez

54 *Conviction maifeste & évidente, &c.*
jamais y faire vostre salut ; non plus disent les
Saints Peres, que dans le temps du deluge on ne
pouvoit pas estre sauvé hors de l'Arche.

Et si comme je vous l'ay montré fort claire-
ment, vostre séparation n'est appuyée que sur vn
pur blaspheme ; si elle est imprudente & derai-
sonnable ; si elle n'a pas de Chefs & de Pasteurs
légitimes ; si elle est notoirement Schismatique ;
si elle est manifestement temeraire, si enfin elle
est folle & insensée, elle est absolument mau-
vaise : & si elle est absolument mauvaise, vous
voyez bien que vous ne pouvez y demeurer.

Faites je vous prie, mes tres chers freres, vne
serieuse reflexion sur ces véritez, lesquelles Dieu,
qui ne veut n'y vostre mort, n'y vostre perte,
mais plustost vostre vie & vostre conversation,
a donné à vostre Archy-Prestre pour vous an-
noncer. *Audiens ergo ex ore meo Sermonem, an-
nuntiabis eis ex me*, afin que cette reflexion soit
vn commencement pour exciter sa misericorde
à vous donner la grace que je luy demande
tous les jours pour vous, avec autant d'instance
qu'il est possible à mon infirmité, & qu'estans
reçnis à cette Eglise dans laquelle seule vous
pouvez trouver le salut ; vous soyez ma joye,
ma couronne & ma gloire.



TRADUCTION,

*Des principaux endroits de l'Epitre
quarante-huictième de S. Augustin,
à Vincent Evêque Rogatiste*

Dans laquelle il fait voir, que les
puissances se doivent servir avec
douceur & moderation, de la
force, & de l'authorité que
Dieu a mis entre leurs mains
pour obliger les Hérétiques à
rentrer dans l'vnité de l'Eglise.

*C'est Charité & Misericorde; de contraindre les
Hérétiques de rentrer dans l'Eglise Catholique;
Et c'est les haïr, que de les laisser dans leur
Hérésie avec indifférence.*

SI donc nous eussions tellement negligé &
Stoléré ces personnes, lesquelles autrefois nous
vouloient tant de mal, & qui troubloient nostre

paix & nostre repos par tant de fortes de violences qu'ils exercoient contre nous, & par tant d'embusches qu'ils nous dressioient : en telle sorte que nous ne nous missions aucunement en peine de trouver quelque moyen pour les incriminer & les reprimer par la terreur des legitimes puissances ; que ferions nous autre chose sinon de rendre veritablement le mal pour le mal.

Car si quelqu'un voioit son ennemi devenir phrenétique par la violence de quelque d'ange reuse fièvre, courir & s'aller jeter dans un precipice ; ne luy rendroit-t-il pas plustost le mal pour le mal, en le laissant courir, & en ne l'empeschant pas, qu'en prenant soin de l'arrester & de le faire lier, & toutefois en apparence il paroistroit le tres mal traiter quoy qu'il n'eust eu qu'une tres grande bonté & vne tres grande misericorde pour luy ; mais sans doute ayant recouvert le sens & la santé il luy rendroit de actions de graces d'autant plus grandes qu'il septiroit l'avoir moins épargné & l'avoir plus rudement traité.

O si ie vous pouvois faire voir, quel grand nombre de circoncellions se sont maintenant declarez Catholiques, condamnant leur ancienne vie & la misere de leur erreur, par laquelle estans séduits ils s'imaginoient faire pour

l'Eglise, ce qu'ils ne faisoient que pour leur témérité inquiète : lesquels néanmoins n'en auroient pas esté gueris si comme d'autres frénétiques ils n'avoient esté arrestez par les liens de ces loix que vous n'approuvez pas.

Que diray-je encore de cette dangereuse & tres perilleuse maladie de ceux, qui à la verité n'avoient pas la témérité n'y la hardiesse turbulante des Circoncillions ; mais qui estoient appesantis par vne paresse & vne setardise inveterée : Nous disans, il est vray que la verité est de vostre costé : on n'a pas de responce raisonnable à vous faire ; mais c'est vne chose facheuse de renoncer à ce que nous avons receu de nos Peres. Ne failloit-il pas les éveiller un peu par les menaces des peines temporelles, afin de les faire sortir de ce sommeil létargique & les faire rentrer dans l'unité salutaire : qui se réjouissans maintenant d'estre parmy nous, condamnent l'engourdissement & la pesanteur de leur vie passée, & demeurent d'accord que nous avons deu les corriger, pour les tirer de l'assoupissement dans lequel ils estoient, & empêcher qu'il ne mourussent par la maladie de leur habitude inveterée dans le vice comme par un sommeil mortel.

Mais vous me direz que ces choses ne profitent pas à quelqu'vns. Et quoy faut-il rejettés

la medecine parce qu'il y à quelques malades
dont le mal est incurable? Vous ne faites reflexion
que sur ceux qui sont si durs & si opiniastres
qu'ils meprisent ces peines, & auxquels la
peine de cette discipline devient inutile: car c'est
d'eux dont il est escrit, *C'est en vain que j'ay
chastie vos enfans, ils n'ont pas profité de la cor-
rection & de la discipline. Irem. 2.* Je pense nean-
moins que ce n'est pas par haine, mais par amour
& par charité qu'ils ont esté chastiez.

Mais vous devez aussi appliquer vostre con-
sideration à vn si grand nombre de ceux de
salut & de la conversion desquels nous nous re-
jouïssons. Car s'ils estoient seulement intimidez
par les peines, & qu'on ne les enseignast par
par la Doctrine; ce seroit comme vne espece de
domination criminelle, & s'ils estoient enseignez
par la Doctrine & non pas intimidez par les
peines: endurcis par l'ancienneté de la coûtume
il se remuroient plus l'entement pour prendre
chemin & la veritable route du salut, puis-
qu'ils ont plusieurs que nous connoissons fort bien ayant
recouvert la raison, & la verité leur ayant esté
manifestée par les tesmoignages des diuines écri-
tures, nous respondoient qu'ils desiroient bien
retourner à la Communion de l'Eglise Catho-
lique, mais qu'ils apprehendoïent la malveillance
& les violances des meschans, lesquelles ils ont

ne mespriser pour la justice & pour la vie éternelle, il ne faut pas néanmoins desespérer de la foiblesse de ses personnes, & il là faut tolerer jusques à ce qu'ils soient devenus forts & ne pas oublier ce que nostre Seigneur dit à Saint Pierre, lors qu'il estoit encore foible. *Vous ne pouvez maintenant me suivre ou je vas ; mais vous me suivrez apres.* Ioan. 13.

Quand la crainte salutaire rend les menaces des peines & des supplices utiles, en telle sorte que non seulement la lumiere de la verité chasse les tenebres de l'erreur ; mais encore que la crainte rompe les liens de la mauvaise coûtume, nous nous réjouïssons comme j'ay dés-ja dit du salut de plusieurs, qui benissent Dieu avec nous, & qui luy rendent grace de ce qu'il à accompli qu'il a promis, que les Roys de la terre seruiroient à Iesus Christ. C'est ainsi qu'il a guerri les malades, & qu'il à rendu la santé à ceux qui estoient infirmes, &c.

C'est aymer les Hérétiques que de les corriger, pour les obliger à quitter l'Hérésie.

CELUY qui pardonne n'est pas toujours ami : & celuy qui frappe n'est pas toujours

ennemi : les playes & les coups que nous receuons de l'ami sont meilleurs que les embrassemens de l'ennemi, il vaut mieux aymer avec sévérité que de trôper avec douceur. On oste plus utilement le pain à celuy qui en à besoin, si l'affurance d'en avoir luy fait négliger son devoir : qu'on n'en dône à celuy qui en manque pour le faire acquiescer à quelque chose d'injuste. Et celuy qui lie vn phrénétique, & qui reveille vn l'étargique les ayme tous deux : quoy qu'il soit également importun & incommode à tous les deux.

Qui est-ce qui peut d'avantage nous aymer que Dieu ? Et toutefois il ne cesse pas, non seulement de nous enseigner avec douceur, mais encore de nous étonner par vne crainte salutaire adioustant souvêt aux adoucissements de ses consolations, le remede tres amer de la tribulation. Il exerce les Patriarches par la faim quoy qu'ils soient pleins de piété & de Religion : Il chastie son peuple rebelle & desobeissant, par des peines tres seures : Il n'oste pas à l'Apostre vne fortentation de la chair quoy qu'il l'en eust prié par trois fois affin de perfectionner sa vertu dans sa foiblesse. Aymons nos ennemis d'autant que cela est juste, & que Dieu l'a commendé, *effraie* que nous soyons les enfans de nostre Pere qui est dans le Ciel, qui fait lever son Soleil sur les bons & sur les mechans, & qui fait pleuvoir sur les

justes & sur les injustes. Mat. 5. Mais comme nous donnons des loüanges à ces dons & à cecte liberalité que Dieu exerce envers les méchans ; Souvenons nous aussi des chastimens qu'il exerce envers ceux qu'il ayme, &c.

Preuves par lesquelles S. Augustin justifie la contrainte qu'on est obligé de faire aux Hérétiques, pour les porter à rentrer dans l'unité de l'Eglise.

Vous croiez que personne ne doit estre contraint à faire ce qu'il doit & à embrasser la veritable Religion, vous qui lisez dans l'Evangile que le Pere de famille a dit à ses serviteurs. *Contraignez d'entrer tous ceux que vous rencontrerez. Mat. 22.* Vous qui lisez dans les actes des Apostres que ce Paul, qui auparavant s'appelloit saul : a esté pressé par vne grande force de I. C. qui le contraignoit, de connoistre & d'embrasser la vérité. *Actor. 9.* si ce n'est peut estre que vous estimiés d'avantage l'argent ou quelque autre possession, par la privation des qu'elles les Empereurs punissent les Hérétiques : que la lumiere de nos yeux, laquelle cet Apostre, abatu subitement par vne voix du

BIBLIOTHEQUE
DE LA VILLE
DE PÉRIGUEUX

Ciel, n'a recouvert après l'avoir perdue, que lors qu'il a esté incorporé à l'Eglise par le Baptême.

Et vous croyez qu'il ne faut faire aucune violence à l'homme, n'y luy apporter aucune contrainte pour le delivrer du mal de l'erreur: Voyant Dieu, dont l'amour envers nous, regarde toujours nostre plus grande vtilité & nostre plus grand bien, l'avoir pratiqué par ces exemples que je vous viens d'apporter & que nous ne pouvons pas revoquer en doute: & entendant encore Iesus C. qui nous dit dans l'Evangile, *Personne ne vient à moy si mon Pere ne le veuille*, Ioan 6. Ce qui se fait dans le cœur de tous ceux qui se convertissent par la crainte & par l'appréhension de la divine colere. Souvenez vous s'il vous plaist, que le Larron repend quelquefois de l'appas & de la mengaille pour dérober le bétail & le faire sortir de l'étable; & que le Pasteur se sert quelquefois de la verge & du fouet pour rappeler à la Bergerie, les brebis qui s'égarant.

Ne voyez vous pas que Sara maltraittoit sa Servante rebelle & orgueilleuse, après avoir receu le pouvoir d'Abraham son mari. Et certes il n'y à guaire d'apparence qu'elle eust qu'une haine cruelle, pour celle qu'un peu auparavant elle avoit rendu mere par l'affection

particuliere qu'elle luy portoit : mais c'est que par les mauvais traitemens elle corrigeoit utilement en elle la superbe, à laquelle elle s'étoit l'aissée emporter. Sans doute que vous n'ignoriez pas que ces deux femmes Sara & Agar & leurs deux enfans Isaac & Ismaël ont esté la figure des spirituels & des charnels,

Que l'Eglise Catholique contraignant les Herétiques est plustost persecuttée par eux, qu'elle ne les persecute.

ET quoy que nous lisions, que la Servante & son Fils ont esté maltraitez par Sara : néanmoins l'Apostre Saint Paul ne laisse pas de nous dire que Isaac a esté persecuté par Ismael. Et comme alors ; dit-il, *celuy qui estoit né selon la chair, persecutoit celuy qui estoit né selon l'esprit. Ad Galat 4.* Il en arrive de mesme encore aujourd'huy. Affin - que ceux qui le peuvent entendre bien, que c'est plustost l'Eglise Catholique qui souffre persecution par la superbe & par l'impiété des charnels, lesquels elle tâche de corriger par des menaces & des pertes temporelles. Quoy donc que puisse faire cette bonne & l'égitime mere, combien qu'il soit rude & fascheux au sens, elle ne rend pas le

mal pour le mal ; mais par le bien de la discipline, elle chasse le mal de l'iniquité : non par haine & en desirant faire du mal ; mais par amour & par charité, & en souhaittant guerir ses enfans rebelles & opiniaftres, &c.

La persecution que l'Eglise Catholique fait aux Hérétiques est tousiours fort iuste, à cause de la bonté de sa fin & de son motif.

QUAND les bons & les meschans font & souffrent les mesmes choses, il n'en faut pas juger par leurs actions & par leurs peines ; mais par les causes & les motifs de leurs actions & de leurs peines. Pharaon tourmentoit le peuple de Dieu par des travaux fort penibles. Moyse punissoit ce mesme peuple lors qu'il se l'aissoit aller à quelque impieté par des peines fort sévères. Ils ont fait les mesmes choses ; mais ils n'ont pas voulu profiter de mesme maniere. Pharaon étoit enflé & emporté par l'esprit de domination ; Et Moyse estoit enflammé par son zele. Iezabel a fait mourir des Prophetes ; Helie a fait mourir des faux Prophetes. Je ne doute pas que les merites de ceux qui

font souffrir & de ceux qui souffrent ne soient fort divers.

Appliquez aussi vostre consideration au temps du nouveau Testament, dans lequel la douceur de la charité, ne devoit pas seulement se garder dans le cœur : mais encore se produire & se faire connoistre en public : dans lequel Iesus C. commende à S. Pierre de mettre son épée dans son fourreau : & dans lequel on fait voir, qu'il ne la devoit pas mesme tirer pour la deffence de Iesus Ch. toutefois nous y lisons, que non seulement les Iuifs ont battu l'Apostre Saint Paul : mais encore que les Grecs ont frappé Sosthene Iuif Prince de la Synagogue pour la deffence de Saint Paul. l'Action des vns & des autres, ne semble elle pas la mesme ? & neanmoins ils sont fort differens dans la cause & le motif de leur action.

Dieu n'a pas epargné son propre Fils & l'a livré à la mort pour nous tous. Roman. 8. Et du Fils mesme il est dit ; Lequel m'a aimé & s'est livré pour moy. Ad Galat. 2. Et de Judas il est écrit que le Diable luy a mis dans le cœur le dessein de trahir Iesus Christ. Ioan. 13. Pourquoi donc le Pere Éternel ayant livré son Fils ; I. C. son corps : Judas son Seigneur Dieu, est il misericordieux dans cette action & l'homme criminel ? ce n'est, que dans cette même action la même

cauſe & le même motif ne s'eſt pas rencontré. Il y avoit trois croix dans vn même lieu : dans l'une étoit attaché le bon larron qui devoit eſtre ſauvé : dans l'autre le mauvais qui devoit eſtre damné, dans celle du milieu, Ieſus Chriſt, qui devoit abſoudre l'un & condamner l'autre, qui y à t-il de plus ſemblable que ces trois Croix, & de moins ſemblable que ceux qui y ſont attachés.

S. Paul eſt livré à vn Geolier pour eſtre mis dans vn cachot & pour eſtre lié ; mais il n'y a pas de Geolier de priſon, qui ſoit ſi méchant que le Demon, auquel toutefois ce même Apôtre a livré un homme pour mortifier ſa chair, afin que ſon ame ſoit ſauvée au jour de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt 1. Cor. 5.

Que dirons nous donc icy ? voila S. Paul qui eſt livré par vn homme cruel entre les mains d'un Geolier, qui a plus de douceur que le Demon ; Et voila S. Paul tout plein de douceur & de miſericorde qu'il eſt, qui livre vn homme pecheur entre les mains du Demon, qui eſt plus cruel qu'un Geolier.

Apreſons donc mon frere dans la reſſemblance des mêmes actions, a faire diſcernement des eſprits & des intentions de ceux qui les pratiquent, afin que nous ne médions point à l'aveugle, & que nous n'accuſions pas cōme criminel

& comme cruels, ceux qui ne sont remplis que de douceur, de bien-veillance & de charité.

Et quand le meisme Apôstre dit encore qu'il en a livré quelqu'uns à sathan pour les apprendre à ne pas blasphemer, 1. Actimot. 1. à il rendu le mal pour le mal ! ou plustost n'a-t-il pas jugé que s'estoit vne bonne œuvre & vne action Sainte de corriger les melchans par le mal de la peine.

Si c'estoit toujours vne chose louïable de souffrir persecution il suffiroit à nostre Seigneur de dire bien-heureux ceux qui souffrēt persecution ; & il n'ajouteroit pas, *pour la iustice. M. 5.* de mesme si c'estoit toujours vne chose blâmable de perlecuter, nous ne lirions pas dans les Saintes Escritures, *ie persecutois celuy qui medisoit en secret de son prochain. P sal. 100.*

Quelquetois donc celuy qui souffre la persecution est iniuste, & celuy qui l'exerce juste. Mais assurément les mechans ont toujours persecuté les bons ; & les bons ont toujours persecuté les melchans ; ceux-cy, en faisant du mal avec injustice ; ceux là en faisant du bien avec discipline ? ceux-cy avec excés & avec cruauté : ceux la avec douceur & avec modération ; ceux-cy se rendans esclaves de la convoitise : & ceux là suivant les mouuemens & les impulsions de la charité

Car celuy qui egorge ne confidere aucune-
 ment de quelle maniere il tranche ou déchire ;
 mais celuy qui guerist, prend bien garde de
 quelle façon il coupe : d'autant que la fin de
 celuy cy c'est la Santé : & la fin de celuy là
 c'est la murtriffure & la pourriture. Les impies
 ont fait mourir les Prophetes : & les Prophetes,
 ont fait mourir les Impies, les Iuifs ont fustigé
 Iesus Ch. Et I. C. à foüeté les Iuifs. Les Apostres
 ont esté livrez par les hommes au puiffances
 humaines ; & les Apostres ont livré les hōmes au
 pouvoir du Demon. Dans toutes ces personnes
 à quoy prend on garde ? sinon qui sont ceux
 qui ont la verité de leur costé : qui sont ceux
 qui ont l'injustice : qui sont ceux qui agissent avec
 dessein de nuire : & qui sont ceux qui agissent
 avec dessein de profiter, &c.

*Autres preuves que S. Augustin apporte
 de la contrainte qu'on doit faire
 aux Hérétiques.*

ON ne trouve point (dites vous) dans les
 écrits des Evangelistes & des Apostres
 qu'on aye demandé quelque chose aux Roys de
 la terre, pour l'Eglise entre les ennemis de l'E-
 glise. Qui est-ce qui nie qu'on ne le trouve pas ?
 Mais cette Prophetie n'estoit pas encore accom-

plie. Vous donc aux Roys devenez maintenant sages ; instruisez vous dans vos devoirs, vous qui jugez la terre : *Psal. 2. Servez le Seigneur avec crainte, & nous estions encore dans l'accomplissement de ce qui est dit vn peu auparavant dans le même Pseaume. Pourquoi les nations de la terre se sont elles assemblées en tumulte : pourquoi les peuples ont ils formé de vains projets ? Les Roys de la terre & les Princes se sont elevez ensemble, & ont conspiré contre le Seigneur & contre son Christ.*

Neanmoins s'il est vray, que ce qui c'est passé dans les Livres Prophétiques, a esté la figure des choses futures, l'vn & l'autre temps, & celuy qui c'est passé sous les Apostres, & celuy que nous voyons maintenant d'ans l'Eglise, a été représenté par ce Roy qu'on appelle Nabuchodonosor.

Quand ce Roy, dont nous venons de parler, contraignoit les fideles & les justes d'adorer ses idoles, & qu'il condamnoit aux feux & aux flammes, ceux qui refusoient d'obeir à ses injustes commendemens ; C'estoit vne figure de ce qui se devoit accomplir du temps des Apostres & des Martyrs.

Mais maintenant il s'accomplist ce qui avoit esté figure dans le mesme Roy, lors qu'estant touché d'vn sentiment de conversion, pour ho-

norer le veritable Dieu : il ordonna dans tout son Royaume que quiconque blasphemeroit le Dieu de Sidrac, de Misac, & d'Abdenago : seroit puni & chastié pour son blaspheme.

Le premier temps de ce Roy, a esté la figure des premiers temps des Roys & des Princes infideles, sous lesquels les Chrestiens ont esté tourmentez & persecutez par les impies : & le second temps de ce Roy a representé les derniers temps des Roys & des Princes fideles, dans lesquels les impies ont esté persecutez par les Chrestiens.

La contrainte qu'on doit faire aux Héretiques doit estre accompagnée de douceur.

MAIS on garde plus de douceur envers ceux qui faisans profession du Christianisme se sont laissez séduire par les meschans, & afin qu'on les ramene dans le troupeau, & qu'ils ne soient point de brebis errantes de Jesus Christ, on les arrête par la punition des exils, & par la perte de leurs biens, afin que ces peines les portent à considerer ce qu'ils souffrent, & pourquoy ils souffrent & qu'ils apprenent à preferer la vérité des écritures qu'ils lisent, à la fausseté des hommes qui les seduisent.

Car qui je vous prie d'entre vous & d'entre nous, ne louë pas les loix que les Empereurs ont publié contre les sacrifices des Payens : & cependant la peine y est bien plus severe : car cette impieté y est condamnée de la peine de mort, mais en nous corrigeant & en vous reprimant on a gardé de la moderation : afin que les peines qu'on establiſſoit contre vous, fussent pluſtoſt un advertiſſement, pour vous faire quitter vôtre erreur : qv'une punition de vôtre crime. Peut-estre aussi, peut on dire de vous, ce que l'Apostre S. Paul dit des Juifs ; *ie leurs rends ce tesmoignage, qu'ils ont en effet du zele pour Dieu : mais c'est un zele qui n'est point selon la science, parceque ne connoissant pas la Justice de Dieu, & s'efforcent d'establir leur propre Justice, ils ne sont point soubmis à la Justice de Dieu. Rom. 10.* Car que voulez vous autre chose si non establir vôtre propre Justice, lorsque vous dites que ceux là ne sont pas justifiés, qui n'ont peu estre Bap-tisez par vous.

Dans cette sentence de l'Apostre qu'il à prononcé contre les Juifs, il y a cette difference entre vous & les Juifs, que vous avez receu les Sacrements Chrestiens, lesquels ils n'ont pas receu ; mais en ce qu'il dit, que mesconnoissants la Justice de Dieu & voulant establir leur propre Justice ; & en ce qu'il dit, qu'ils ont du

zele pour Dieu, mais non pas selon la science : vous estes entierement egaux, à la reserve seulement de ceux qui sont parmy vous : lesquels par vne opiniatreté toute malicieuse, combatans contre vne vérité tres manifeste, savent fort bien, de quel costé elle se rencontre ; & peut estre que l'impiété de ceux là, à encore beaucoup plus de malice que l'idolatrie, mais parce qu'il n'est pas aisé de les convaincre (Car cette malice est dans l'esprit & dans le cœur) estans moins éloignéz de nous : on employe contre vous vne correction plus douce & des peines moins sévères, ce que jentends, ou de tous les Hérétiques, qui ont reçu les Sacremens Chrétiens, & qui sont separez de la vérité de Iesus Christ & de l'unité de son Eglise ou de tous les Donatistes &c.

*Saint Augustin à Premierement creu,
qu'il ne falloit pas contraindre les
Hérétiques : mais ayant examiné
cette question, il a changé de sen-
timent.*

IE me suis donc rendu à ces exemples que mes confreres m'ont alleguez, car mon pre-

mier sentiment estoit, qu'il ne falloit contraindre personne pour rentrer dans l'vnité de l'Eglise de I. C. Qu'il falloit agir par la parole : combattre par la dispute : convaincre les esprits par la force de la raison : de peur que ceux que nous avons connu pour Hérétiques declarez ne contrefisséc les Catholiques parmy nous, sans l'estre véritablement dans le cœur. Mais mon sentiment à esté renversé non pas par les paroles de ceux qui me contredisoient, mais par les divers exemples qu'on m'apportoit.

Car premierement on m'opposoit ma propre Ville, laquelle ayant esté toute Donatiste, a esté convertie à l'vnité Catholique, par la crainte des loix Imperiales, & laquelle nous voyons presentement avoir vne si grande horreur de vostre Hérésie, qu'on croiroit qu'elle n'en à jamais fait profession. Ils m'en nómoient encore plusieurs autres : en telle sorte que convaincu par l'évidence des choses, il me semble qu'on pouvoit bien appliquer à ce sujet, ce que nous avons dans les divines escritures : *Donnez occasion au Sage & il deviendra encore plus Sage. P. 9.* Car combien y en à-t-il (ce que nous sçavons avec assurance) lesquels ébranlez par l'évidence de la verité, avoient volonté de se faire Catholiques & differoient tous les jours leur conversion, dans la crainte qu'ils avoient

d'exciter la haine & l'averfion de leurs parens
 Combien y en à-t-il qui estoient retenus, non
 pas par l'amour de la vérité, laquelle vous n'avez
 jamais bien creu estre pour vous, mais par les
 chaines pesantes d'une mauvaise coûtume invéte-
 rée en telle sorte que cette divine parole s'accor-
 plissoit en eux. *Le serviteur opiniastre ne sera pas
 corrigé par les paroles, & quoy qu'il entende bien
 n'obeira pas ?* Pro. 19. Combien y en à-t-il qui
 croyoient que le party de Donat fut la véritable
 Eglise, parceque le trop grand repos dans le-
 quel ils estoient, les rendoit paresseux & peu-
 curieux de faire recherche de la vérité Catho-
 lique ? à quel grand nombre ne fermoient l'en-
 trée de l'Eglise, les mauvais bruits & les ca-
 lomnies de ceux qui semoient par tout, que nous
 immolions je ne scay qu'elle autre chose sur
 l'Autel du Seigneur ? Combien estoit grand le
 nombre de ceux qui croyans qu'il n'importoit
 pas en qu'elle secte on fut Chrestien, demeu-
 roient seulement dans celle de Donat, parce
 qu'ils y avoient pris leur naissance & que per-
 sonne ne les contraignoit de la quitter, & de
 rentrer dans l'unité de l'Eglise.

Toutes ces personnes ont reçu vne si grande
 utilité de la terreur de ces loix, dans la publi-
 cation desquelles les Roys de la terre servent le
 Seigneur avec crainte : que les yns mainzenant

dissent, nous avions cette volonté, mais Dieu
soit loué, de ce qu'il nous a donné occasion de
l'exécuter, & de retrancher tous nos delais &
tous nos retardemens.

Que d'autres disent, nous sçavons bien que
c'estoit la vérité : mais nous estions retenus,
par je ne sçay qu'elle coustume, loué soit Dieu,
qui a changé les chaines facheuses sous les-
quelles l'Hérésie nous faisoit gemir dans les
liens ayables de la paix de laquelle nous
jouissons.

Que d'autres disent, nous ne sçavons pas que
la vérité fut du costé des Catholiques, & nous
ne voulions pas l'apprendre; mais la crainte des
peines, & l'appréhension dans laquelle nous
avons esté, que tous ces chastimens temporels
dont nous estions menacez par les loix des Em-
pereurs, ne nous fussent peut estre entierément
inutiles pour l'acquisition des biens éternels,
nous a obligé de nous appliquer à la connoi-
tre : Loué soit le Seigneur, qui a éveillé nostre
paressé & nostre négligence par l'eguillon de la
crainte, afin qu'estans inquietez nous cherchas-
sions ce que nous n'avons jamais eu soin de
chercher dans le repos.

Que d'autres disent, les faux bruits nous épou-
ventoient & nous empeschoient d'entrer dans
l'Eglise : lesquels nous ne sçaurions pas estre

faux si nous n'y estions entrez : & nous n'y
 fussions pas entrez, si on ne nous eust con-
 traints. Graces soient renduës au Seigneur qui
 s'est fervi du fôiet pour oster nostre épouvette
 & qui nous a fait connoistre par nostre expé-
 rience, combien vains & mensongers estoient
 les faux bruits que la mauuaise renommée avoit
 repanedu de son Eglise. Ce qui nous oblige à
 croire maintenant, que les crimes, que les
 auteurs de cette Hérésie ont objecté, sont
 faux : puisque leurs auteurs en ont inventez
 de si peu véritables, & encore de plus enor-
 mes.

Que d'autres disent, nous pensions qu'il
 n'importoit pas en qu'elle secte on fit profes-
 sion de la Foy de Iesus Christ : Mais Dieu soit
 remercié, qu'il nous a retiré de la division
 pour nous reunir, & qu'il nous a fait connoi-
 stre qu'il appartient à Dieu auquel l'vnité est
 essentielle, d'estre honoré dans l'unité.

Quoy je m'opposerois à mes contreres & je
 ferois d'un sentiment contraire au leur, pour
 empêcher tous ces bons effets qui augmentent
 la gloire du Seigneur & je serois cause par mon
 opposition que les ouailles de Iesus C. errantes
 dans vos montaignes & dans vos colines, je veur
 dire égarées par l'enfleure de vostre orgueil &
de vostre superbe, ne fussent pas reunies dans

le bercail de la paix, ou il ny a qu'un troupeau
& un Pasteur.

Oüy assurement, j'ay deu combattre leur
zele & leur soin tout charitable par mon oppo-
sition, de peur que vous ne perdissiez les choses
que vous dites vous appartenir, & qu'estants
sans peine & sans inquietude, vous perdissiez
Jesus Christ. J'ay deu sans doute m'opposer à
leur sentiment, afin que vous eussiez tousiours
la liberté de faire vos testaments selon les regles
du droit Romain, & que par vos mediances
& vos accusations pleines de calomnie, vous
puissiez casser le testament estably par le droit
divin en faveur de nos Peres : dans lequel il est
escriit, *Toutes les nations recevront benediction dans
votre semence. Gen. 26.* Afin qu'il vous fut permis
de faire librement de contrats de vente & d'a-
chapt : Et que cependant que vous puissiez
diviser ce que Jesus Christ a vendu & livré
pour nos pechez, a achepté au prix de son
sang. Afin que toutes les donations qui au-
roient esté faites par chacun des vostres fussent
valides, & que la donation faite par le Dieu
des Dieux, *Depuis le Soleil levant jusques au
Soleil couchant. Psal. 72.* à ceux qu'il a choisis
pour ses enfans, demeurat invalide. Afin que
vous ne fussiez pas bannis de vostre terre & de
vostre pais, ny envoyé en exil : & que vous

puissiez faire tous vos efforts pour bannir Iesus
 Christ & le chasser du Royaume qu'il a acquis
 par son Sang, qui doit l'estendre depuis vne
 Mer jusqu'à l'autre Mer, & depuis le Fleuve
 jusqu'aux extremitez de la terre. A Dieu ne
 plaise que je sois de ce sentiment : au contraire,
 que les Roys & les Princes de la terre servent
 à Iesus Christ, en publiant des loix pour
 maintenir les interests & la gloire de IESVS
CHRIST.





TRADUCTION DES PRINCIPAUX

endroits de l'Épître 50. de Saint Augustin, écrite au Comte Boniface, dans laquelle il établit les mesmes veritez, que dans l'Épître précédante.

Pourquoy Dieu permet les Hérésies.

MAIS, il ne faut pas (mon tres cher) que ces choses vous inquietent, & vous mettent beaucoup en peine: car les Hérésies & les scandale sont predites dans la divine parole, afin que nous soyons instruits au milieu de nos ennemis: Et que par ce moyen nostre Foy & nostre charité s'épure d'avantage; nostre Foy ne nous laissent pas séduire par eux; Et nostre charité, en employant tous nos soins & travaillant autant que nous pouvons pour leur correction & pour leur changement; Prenants garde, que

non seulement, ils ne nuisent pas aux foibles, & faisans tous nos efforts, afin qu'ils soient délivrez de l'Hérésie dans laquelle ils sont engagez : Mais priants encore pour eux, *Afin que le Seigneur leur ouvre l'esprit, pour enièdre les escritures.* Luc 24. D'autant que les memes livres saints qui nous conduisent à la connoissance de I. Ch. nous rende aussi son Eglise manifeste. Mais eux par vn aveuglement prodigieux, ne connoissant Jesus Ch. que par les divines escritures : Ils ne veulent pas toutesfois reconnoistre l'Eglise par l'authorité de ces memes escritures : mais ils la forment sur la vanité des impostures & des discours tromperus des hommes, &c.

*La contrainte est salutaire aux
Hérétiques.*

IL est arrivé aux Donatistes ce qui arriva aux accusateurs de Saint Daniel : car comme les Lyons auxquels ils l'avoient fait condamner, ont tourné toutes leurs forces & toutes les cruautés contre eux ; De mesme ils sont presentement attaquez par les memes loix, par lesquelles ils ont voulu opprimer vn innocent : Avec cette difference (par la misericorde de Jesus Christ) que ces loix sont beaucoup plus pour eux, & pour leur veritable profit, qu'elles ne semblent
leur

leur estre contraires : d'autant que par elles ils se sont convertis, se convertissent tous les jours & rendent graces à Dieu de leur conversion, & de les avoir délivrez d'un mal si plein de fureur & si plein de danger. Ceux qui haïssent ayment, & autant qu'ils avoient d'aversiion pour ces loix qu'ils croyoient leurs estre cruelles (quoy qu'elles leurs fussent tres-salutaires) estans encore dans la folie de leurs erreurs; autant présentement les ayment-ils estans gueris de cette erreur : & par la mesme charité que nous avons pour tous ceux qui sont separez de l'Eglise, ils nous exhortent, que nous poursuivions avec instance, ceux qui ne sont pas encore convertis afin qu'ils ne perissent pas dans leur erreur, avec lesquels s'ils fussent demeuré, ils n'auroient jamais manqué de perir, &c.

C'est avoir de la cruauté pour les Hérétiques, que de ne les pas contraindre de quitter leurs Hérésies.

LE Medecin est importun à vn phrénétique furieux, & vn Pere à vn enfant incorrigible : celuy-là, en liant : celuy-cy en foïettant : mais tous deux en ayment. Et s'y ils négligent & qu'ils les laissent perir; c'ette fausse douceur est

plus digne du nom de cruauté, que de douceur; *Car si le Cheval & le Mulet qui sont sans raison, P^{sal.} 31. résistent en mordant & en ruant à ceux qui veulent toucher leurs playes pour les guerir: & quoy qu'ils ayent à apprehender leurs dents & de leurs piés, & que souvent en soient blesez; neanmoins ils ne les quittent pas, jusqu'à ce que par des douleurs & par des peines medecinales ils les ayent entierement gueris. Combien d'avantage vn homme, ne doit il pas abandonner vn autre homme: vn frere, son frere Chrestien, de peur qu'il ne perisse pour vne eternité, lequel estant changé & converty, peut bien comprendre, combien estoit grand le bien-fait qu'on luy faisoit, lors qu'il se plaignoit qu'on luy faisoit souffrir persecution.*

Doncques (comme dit l'Ap^{ostre}) ne nous lassons point de faire le bien, pendant que nous avons le temps, faisons du bien à tous: Que les vns soient convertis, par les discours des Prédicateurs Catholiques: les autres par la iuste rigueur des loix des Princes Catholiques; que tous soient appelez au salut: que tous soient délivrez de l'erreur, les vns par ceux qui obeissent aux aveuements divins; & les autres par ceux qui obeissent aux commendemens des Empereurs d'autant que lors que les Empereurs publient de mauvaises loix pour la fausseté, contre la vérité

ceux qui ont vne véritable Foy sont séparés : & y perlévérans, sont couronnez par la recompence de la gloire. Et lors qu'ils establisent de bonnes loix pour la vérité contre la fausseté, les emportez & les opiniastres sont arrestez par leur terreur, & les intelligents se corrigent.

Quiconque donc refuse d'obeir aux loix des Empereurs qui se publient contre la verité de Dieu, se rend digne d'une grande recompense: & quiconque ne veut pas obeir aux loix des Empereurs qui se publient pour la vérité de Dieu, se rend digne d'un grand supplice.

*Les Roys & les Princes se sanctifient
en agissans avec zele, contre les
Hérétiques.*

DV temps des Prophetes, tous les Roys qui n'ont pas deffendu ny fait mettre à bas les Temples qui avoient esté bastis contre la Loy de Dieu, sont blasmez comme criminels, & ceux qui les ont deffendus, & qui les ont fait mettre à bas, sont louëz comme vertueux & comme iustes. Et le Roy Nabuchodonosor estant esclave des idoies, publia vne loy sacrilege pour faire adorer son idole ; Mais ceux qui ne voulurent pas obeir à l'impieté de cette loy

tesnoignerent la piété & la fidelité qu'ils auoient pour Dieu. Le mesme Roy changé & corrigé par vn miracle & par vn prodige tout diuin, publia vne Loy pieuse & loüable pour la vérité: que quiconque profereroit vn blaspheme contre le Dieu véritable de Sidrac, Misac, & Abdenago seroit mis à mort avec toute sa famille.

Si quelques-vns ont mesprisé cette Loy, & ont souffert la peine qu'elle ordonnoit: ils ont deu dire, ce que les Donatistes disent, qu'ils estoient justes: d'autant que par la Loy du Roy, ils souffroient perécution; ce que sans doute ils diroient, s'ils estoient aussi extravagants que ceux qui diuisent les membres de Iesus Christ, qui traittent avec mépris ce qu'il a eu de plus Saint & de plus Sacré: & qui se glorifient de la persecution, parce qu'ils sont empeschez de faire les mesmes choses par les loix des Empereurs, lesqu'elles ils ont establies pour l'vniuers de Iesus Christ, ils font montre d'vne innocence fausse, & ils veulent recevoir des hommes la gloire du Martyre, laqu'elle ils ne veulent pas esperer du Seigneur, car les véritables Martyrs sont ceux desquels Iesus Christ a dit. *Bienheureux sont ceux qui souffrent persecution pour la justice.* *Matth. 5.*

Lors que les Hérétiques souffrent, ils ne peuvent pas se glorifier de la gloire du Martyre, parce qu'ils ne souffrent pas pour la Justice.

CE ne sont donc pas ceux qui souffrent pour l'iniquité, & pour l'impiété de la séparation de l'vnice Chrestienne: mais ceux-là sont seulement véritables Martyrs qui souffrent persécution pour la justice; Car Agar a esté persécutée par Sara: & cependant celle qui faisoit la persécution, estoit juste & Sainte: & celle qui là souffroit estoit pecheresse & criminelle.

Quoy comparerons nous cette persécution d'Agar à celle que souffroit le S. David persécuté par l'injuste Saül; cette persécution est fort différente non parceque David souffroit, mais parce qu'il souffroit pour la justice, & Iesus Christ mesme a esté crucifié avec des larrons: mais ceux qui estoient joints par la souffrance, estoient separez par la cause de la souffrance. C'est pourquoy cette voix du Psalmiste doit estre entendüe des véritables Martyrs qui desirent estre separez d'avec les faux Martyrs; Jugez moy donc mon Dieu, & faites le discernement de ma cause d'avec la nation qui n'est pas

Sainte. Psal. 22. Il n'a pas dit faites le discernement de ma peine : mais faites le discernement de ma cause ; car la peine des impies peut estre semblable à celle des Martyrs : mais la cause des impies est toujours dissemblable d'avec celle des Martyrs, desquels c'est encore la voix dans le mesme Psalmiste. *Ils m'ont persecuté avec injustice : assistés moy de vostre secours, Psal. 118.* Il c'est creu digne d'estre assisté avec Justice, parce qu'on le persecutoit avec injustice ; car si on le persecutoit avec Justice, il ne devoit pas estre assisté mais corrigé.

Or s'ils croyent, que personne ne peut persecuter aucun avec justice, comme ils ont dit dans la conference de Cartage, que cette Eglise estoit la véritable Eglise qui souffroit la persecution, & non pas qui la faisoit, sans parler des choses que j'ay dés-ja rapporté cy-dessus : si celà est comme ils le disent. Cecilin appartenoit à la véritable Eglise, lors que leurs ancestres le persecutoient par leurs accusateurs, jusques devant le tribunal de l'Empereur : Mais d'autant que Cecilien souffroit pour la justice, nous disons qu'ils estoient esloignez de la véritable Eglise, non pas parce qu'ils persecutoient, mais parce qu'ils persecutoient avec justice.

C'est iustice de persecuter les Hérétiques, pour les faire rentrer dans l'vnité de l'Eglise.

VOYLA donc ce que nous disons : si les Donatistes ne s'arrestent pas à la considération de la cause pour la qu'elle chascun fait ou souffre la persecution : & qu'ils croient que la marque d'vn véritable Chrestien, c'est de ne pas faire la persecution, mais de la souffrir sans difficulté, Cecilien doit estre de ce nombre qui ne faisoit pas la persecution, mais qui la souffroit : Et ils en excusent leurs Ancestres, qui faisoient la persecution & qui ne la soufferoient pas : Mais comme i'ay desia dit, ie passe ces choses sous silence ie dis seulement, si l'Eglise véritable est celle-là qui est persécutée, & non pas qui persecute : qu'ils demandent à l'Apostre S. Paul de qu'elle Eglise, Sara estoit la figure lors qu'elle persecutoit la Servante, car il dit, *Que dans cette Femme qui persecutoit & qui tourmentoit la servante à esté figurée là Hierusalem d'enhaut, qui est vrayment libre & nostre Mere: Ad. Gal. 4.* C'est à dire la véritable Eglise, que si nous examinons la chose de plus près: Agar persecutoit plustot Sara par sa superbe, que Sara ne persecutoit Agar par son chatimēt.

Car Agar faisoit injure à la Maistresse : Et Sara ne faisoit que chastier & corriger la superbe : &c.

Enfin je demande si les justes & les SS. Souffrent seulement la persecution, & ne la font jamais ; de qui croyent ils que ce soit cette voix dans le Psalmiste, lorsque nous y lisons. *Je pourſuivray mes ennemis & les atteindray ; Pſal. 17.* Je ne retourneray point que je ne les aye deffaits. Si nous voulons dire & connoistre la vérité il y à vne persecution injuste, que les Impies exercent contre l'Eglise de Jesus Ch. Et il y à vne persecution juste que l'Eglise de I. C. exerce contre les impies. l'Eglise est donc bien-heureuse qui souffre persecution pour la Justice : & les Impies sont malheureux, qui souffrent persecution pour l'injustice.

C'est pourquoy celle-là persecute par charité : & ceux-cy par cruauté ; celle-là pour convertir : & ceux cy pour pervertir ; celle-là pour retirer de l'Erreur. Ceux-cy pour engager dans l'Erreur, enfin celle-là pourſuit les ennemis & les atteint jusques à ce qu'ils soient deffaits, & qu'ils ayent entierement renoncé à la vanité de leurs erreurs, pour profiter dans la vérité. Mais ceux-cy rendants le mal pour le bien, pendans que nous leurs procurons le salut & la vie eternelle ; font tous leurs efforts pour nous

nous oster la temporelle : ayant tant d'attache
à vne passion si enragée pour les meurtres qu'ils
les accomplissent dans eux mesmes & dans
leurs propres personnes, ne les pouvant pas ac-
complir dans les autres.

*Utilité de la contrainte que l'Eglise
exerce envers les Héretiques.*

C'EST pourquoy, c'est vne grande miséri-
corde pour eux, lorsque premierét contre
leur gré, par les loix des Empereurs ils sont
délivrez de cette secte, dans laquelle par la
Doctrine des Demons & des hommes plains de
mensonge & d'imposture, ils ont appris ces
erreurs & ces maux ; afin que par aprez estant
accoutuméz aux bonnes loix & aux bonnes
mœurs, ils puissent estre guéris.

Car plusieurs d'entre eux, dont nous admirons
presentement la ferveur de leur Foy & l'ardeur
de leur charité dans l'vnité de Iesus Christ,
rendent graces à Dieu avec beaucoup de ioye,
de ce qu'ils sont délivrez de cette Héresie dans
laquelle ils ont creu que ces maux estoient de
véritables biens ; Lesquelles actions de graces
ils ne rendroient pas maintenant avec cœur &
avec liberté : s'ils n'avoient esté auparavant

contraints d'abandonner cette miserable & criminelle ſociété.

Que dirons nous de ceux qui nous aüoueront tous les jours, qu'ils avoient envie d'eſtre Catholiques il y avoit long-temps : mais qu'ils habitoient avec des gens parmi lesquels ils ne pouvoient pas profeſſer ce qu'ils avoient dans le cœur : & que s'ils euſſent dit vne ſeule parole en faveur de la Religion Catholique, ils auroient entierement perdus, eux & toute leur famille.

Qui eſt-ce, qui eſt ſi depourveu de bon ſens, que de nier qu'il falloit ſecourir ces perſonnes par les loix & par les Ordōnances des Empereurs, afin qu'ils fuſſent delivrez d'un plus grand mal : ceux qu'ils craignoient eſtans maintenant obligez de craindre, & par cette meſme crainte : ou ſont convertis : ou feignants de l'eſtre, ils laiſſent en paix ceux qui ſe convertiſſent, deſquels auparavant ils eſtoient apprehendez, &c.

*L'Egliſe Catholique doit demander
aux Roys & aux Princes, de
contraindre les Hérétiques.*

L' EGLISE eſtant donc dans ces extrémitez & affligée de la ſorte, qui cōque eſtime qu'il falloit pluſtōt endurer toute ſorte de tourmēs, que

demander à Dieu, d'en estre delivrés par le moyē
des Empereurs Chrestiens ; ils ne considerent
pas assez qu'on eust pas peu s'excuser légitime-
ment, n'y se justifier de cette negligence.

Car ce que disent ceux qui ne veulent pas
qu'on establisse de justes loix, pour reprimer leur
impiété, que les Apostres n'ont pas demandé de
celles choses aux Roys de la terre. Ils ne confi-
derent pas, que pour lors estoit vn autre temps,
et que toutes choses se font dans leurs temps,
Quel Empereur avoit pour lors embrassé la Foy
de Iesus Christ pour luy rendre service en publi-
ant des loix en faveur de la piété, contre l'impiété :
mais que c'estoit encore pour lors, que s'accom-
plissoient ces paroles du Prophete. *Pourquoy les
nations de la terre se sont elles assemblées en tumulte
pourquoy les peuples ont ils formé de vains pro-
jets. Psal. 2. Les Roys de la terre ont conspiré,
et les Princes se sont joints ensemble contre le Sei-
gneur & contre son Christ. Et pour lors ce qui est
dit dans le mesme Pseaume ne s'accomplissoit
pas encore : Vous donc ô Roys devenez mainte-
nant sages : instruisez vous, vous qui jugez la
terre, servez le Seigneur avec crainte & rejouissez
vous en luy avec tremblement.*

*Ce que c'est que servir Dieu en Roy &
en Prince selon Saint Augustin.*

COMMENT donc les Roys de la terre servent le Seigneur avec crainte ? Si ce n'est en deffendants & condannants par vne sévérité Religieuse, les choses qui se font contre les loix & les cōmandemens du Seigneur ; car autrement vn Prince & vn Roy sert le Seigneur en qualité d'homme : autrement il le sert en qualité de Roy. En qualité d'hōme il sert le Seigneur, en gardant ses Loix, ses Ordonnances & ses Commandemens avec fidelité. En qualité de Roy, il sert le Seigneur en establiissant avec vne force & vne vigueur convenable à sa dignité, des loix qui commandent des choses justes, & qui condannent les injustes. Comme Ezechias là servy en faisant mettre à bas les Temples des Idoles & les lieux hauts, qui avoient esté édifiez contre le commandement de Dieu. Comme là servy Iosias, en faisant la mesme chose. Cōme là servy le Roy des Ninivites, obligeant tout son peuple d'appaiser la colere de Dieu par la penitence. Comme là servy Darius, donnant pouvoir à Daniel de briser l'Idole & faisant exposer aux Lyons les ennemis & les accusateurs. Comme là servy Nabuchodonosor (duquel

nous avons dés-ja parlé) empeschant tous les
sujets de son Royaume de blasphemer Dieu ;
par vne loy pleine de terreur. Les Roys donc
en tant que Roys seruent le Seigneur, quand
pour rendre service à Dieu : ils font des choses
qui ne peuvent estre faites que par des Roys.

Ainsi du temps des Apostres, les Roys ne
servants pas encore le Seigneur, & formants de
vains projets contre Dieu, & contre son Christ,
afin que toutes les choses qui avoient esté pré-
dites par les Prophetes fussent accomplies ; On
ne pouvoit pas pour lors deffendre les impiétés,
dans vn temps ou plustost elles doivent estre en
vogue : Car c'est ainsi que les temps se doivent
succeder les vns aux autres ; En telle sorte que
les Iuifs metteroient à mort les Prédicateurs
de I. C. & de son Evangile, croyants faire vn
Sacrifice agreable à Dieu : que les nations de
la terre s'éléveroient contre les Chrestiens, &
que la patience des Martyrs, se rendoit victori-
euse de tout.

Mais après qu'à commencé à sa complir ce qui
est escrit. *Tous les Roys l'adoreront, & toutes les
nations luy seront assujeties* Psal. 71. Quel est
l'Homme Sage qui dira aux Roys, ce n'est pas
à vous, à vous mettre en peine dans vostre
Royaume de ceux qui deffendent, ou qui com-
battent l'Eglise de Iesus Christ vostre Maistre :

C'est à vous à laisser vn chacun dans la liberté de conscience, & ne vous pas mettre en peine, si on est Religieux ou Sacrilege, si on suit la véritable Religion, ou la fausse; ausquels on ne peut pas dire, ce n'est pas à vous de vous mettre en peine dans vostre Royaume, de celuy qui veut estre chaste, ou impudique: Car Dieu ayant donné le libre arbitre à l'homme: Pourquoy punira t'on les adulteres par les loix, & on permettra les sacrileges? Est-ce qu'il y a moins de mal, que l'âme soit infidele à Dieu, que la femme à son mary: ou s'il faut punir plus doucement les fautes qui se commettent, non pas par le mépris, mais par l'ignorance de la Religion: est-ce que pour celà, il les faut négliger, &c.

*La contrainte est vtile à plusieurs,
 & le nombre de ceux qui se condui-
 sent par la crainte étant plus grand,
 Il faut y avoir égard.*

IL est à la vérité meilleur, qui est-ce qui en doute? que les hommes soient doucement persuadés par la Doctrine à honorer Dieu: que contraints par la douleur, ou par l'appré-

hension de la peine, mais il ne faut pas négliger ceux-cy, parceque ceux-là sont meilleurs. Car nous avons conneu, & nous connoissons encore tous les jours par nos experiences: qu'il a esté utile à plusieurs d'estre contraints, premièrement par la crainte, ou par la douleur: afin de pouvoir estre par après enseignez, & accomplir par l'œuvre, ce qu'ils avoient appris par la parole.

Ils nous objectent le dire d'un certain Authheur séculier, lequel a dit, je croy qu'il vaut mieux retenir les personnes libres par amour & par le motif de l'honnesteté, que par la crainte. Cela est bien véritable: mais comme ceux que l'amour conduit, sont meilleurs: aussi ceux qui sont corrigez par la crainte, sont en plus grand nombre; Car pour leurs répondre par ce mesme Authheur Payen. Ils lisent aussi dans vn autre endroit de ses escrits. Vous ne sçavez ce que c'est que de bien faire: si vous n'y estes contraints par la peine. Or c'est à cause de ses meilleurs, que la Sainte Escriture a dit, la crainte ne se trouve point avec la charité: *Mais la charité parfaite, chasse la crainte.* 1. Ioan 4. Et à cause des autres qui leurs sont beaucoup inferieurs en merite & qui sont en plus grand nombre, il est dit. *Le Serviteur dur & opiniastre ne sera pas corrigé par les paroles, car quoy*

qu'ils entendent ce qu'on luy veut dire, il n'obeira pas pour cela. Prou. 19. Lors qu'il dit, qu'il ne se corrige pas par les paroles : Il n'a pas commandé qu'on l'abandonnat entierement, mais il a donné tacitement à connoistre, ce qu'il falloit faire pour le corriger : Car autrement il ne diroit pas, il ne sera pas corrigé par les paroles : mais seulement il ne sera pas corrigé.

Contrainte des Hérétiques, authorisée par l'Ecriture.

L'ECRITURE nous apprend encore dans vn autre lieu, que non seulement le serviteur, mais encore l'enfant incorrigible doit estre corrigé avec les coups, & que cette correction leurs sera fort utile. Car à la vérité vous frapés son corps par la verge, mais vous deliurez son âme de la mort. Prou. 23. Et dans vn autre endroit, Celuy qui épargne la verge, à de la haine pour son fils. Donnez-moy quelqu'vn, qui dans le sentiment d'une Foy bien droite, d'une véritable intelligence, dans l'estendue de toutes les forces de mon âme, dise avec le Psalmiste. *Mon âme brûle d'une soif ardente de jouir du Dieu fort & vivant.* Psal. 41. *Quand iray-je paroistre devant la face de mon Dieu.* Et à celuy là non seulement la crainte des puissances temporelles,

porelles, & des loix Imperiales, mais encore des peines & des supplices eternels, n'est pas necessaire : Auquel il semble, qu'estre attaché à Dieu, c'est vn bien si desirable : que non seulement il le regarde avec horreur comme vn fort grand supplice, d'estre separé d'vn si grand bon-heur : mais mesme qu'il en souffre le retardement avec beaucoup de peine. Toutes fois devant que ceux qui sont au nombre des bons & véritables enfans, puissent dire, *Nous desirons d'estre deschargez des liens du corps, & d'estre avec Iesus Ch. Ph. 1.* Plusieurs auparavant comme de mauvas seruiteurs & comme de meschians fugitifs, sont obligez de retourner à eur Seigneur & à leur Maistre par la verge & par le toüet des peines temporelles.

L'Eglise Catholique contraignant les Herétiques, ne fait qu'imiter Iesus Christ.

CAR qui est-ce, qui nous peut aymer d'avantage que Iesus Christ, lequel a donné sa vie pour les brebis : & toutes fois ayant appellé Saint Pierre & les autres Apostres par sa seule parole : Il arresta par la force de sa voix Saint Paul, qui auparavant estoit Saul, lequel

devoit estre vn grand Edificateur de son Eglise; mais qui auparavant en avoit esté vn grand destructeur. Il le renversa encore par la puissance & pour luy faire desirer la lumiere de l'esprit, lors qu'il exerçoit sa rage parmy les ténèbres de l'infidélité : il le chastia auparavant par l'aveuglement du corps ; Et si ce n'estoit pas vne peine, il ne seroit pas par après délivré ; & lors que ses yeux estans ouverts il ne voyoit rien : s'il les eust eu sains, l'écriture ne diroit pas, que par l'imposition des mains d'Ananie, il a recouvert la veüe, & qu'il tomba de ses yeux, comme des escailles, par lesquelles il étoit aveuglé.

Ou est donc, ce qu'ils ont coustumé de crier si souvent : C'est vne chose libre de croire ou de ne pas croire ? A qui est ce que Iesus C. a fait violence ? Qui à-t-il contraint pour embrasser son Evangile ? Voyla qu'ils ont l'Apostre S. Paul, qu'ils reconnoissent donc en luy, que 1. Ch. là 1. contraint, & 2. enseigné, qu'il là 1. frapé, & 2. consolé. Or c'est vne chose assez admirable, que celuy qui ayant esté contraint par la peine du corps a embrassé l'Evangile : a plus travaillé dans la Prédication de l'Evangile, que tous les autres qui ont esté appellez par la seule parole ; & celuy qu'une plus grande crainte, a obligé à embrasser la charité, a chassé la crainte dehors par la perfection de la charité.

Pourquoy donc l'Eglise ne contraindroit elle pas des enfans perdus, pour les faire retourner dans son sein : puisque des enfans perdus, en ont contraint d'autres pour les faire perdre & pour les en séparer. Quoy que ceux qui n'ont pas esté contraints, mais seulement séduits, s'ils sont rappelés dans son sein, par des loix véritablement terribles mais salutaires, soient reçeus par cette Mere pleine de piété avec plus de tendresse, & qu'elle en tesmoigne beaucoup plus de joye, que de ceux qu'elle n'avoit jamais perdu. Quoy n'est-il pas du soin de la diligence Pastorale de les rappeler au troupeau du Seigneur, par les douleurs & par les terreurs des peines, s'y elles veulent résister, &c.

D'autant donc qu'ils ne peuvent pas faire voir que ce qu'on les contraint d'embrasser, est un mal : & qu'ils maintiennent qu'on ne les doit point contraindre à embrasser le bien ; Nous avons pourtant fait voir que Saint Paul a esté contraint par Iesus Ch. C'est pourquoy l'Eglise en les contraignant, imite son Maistre & son Seigneur : lequel a premierement attendu pour ne contraindre personne ; afin que la Prédication Prophétique de la Foy des Roys & des Gentils fut accomplie. Car c'est en ce sens qu'on peut fort bien entendre ces paroles de l'Apostre, lors qu'il dit, Ayant en nostre main le pouvoir de punir

tous les desobeïssants : lors que vous aurez satis fait à tout ce que l'obeïssance demande de vous. 2. Cor. 10.

C'est pourquoy le mesme Seigneur, cōmande premierement d'amener ceux qui estoient conuiez à son grand souper, & par après, de les forcer ; Car les Seruiteurs luy ayans respondu : Seigneur ce que vous avez commandé est fait, il y à encore des places de reste ; Il leur dit, allez dans les chemins, & le long des hayes : forcez d'entrer, tous ceux que vous trouverez.

Donc, dans ceux qui ont esté premierement amenez avec douceur, la premiere obeïssance a esté accomplie ; Et dans ceux qui sont forcez la désobeïssance est punie. Car que signifie forcez les d'entrer, veu que premierement on avoit dit : amenez-les : & qu'on avoit répondu : on a fait ce que vous avez commandé, & il reste encore des places ; S'il eust voulu signifier ceux qui devoient estre contrainsts par la terreur des Miracles, vn bien plus grand nombre de Miracles, ont esté fais pour ceux qui ont esté appellez les premiers, & principalement pour les Juifs dequels il est escrit : Les Juifs demandent des Miracles. Ces mesmes Miracles ont aussi donné beaucoup de vogue à l'Evangile dans la conversion des Payens & des Gentils : En telle sorte, que si le commandement s'entendoit de la contrainte & de la force, qui se devoit faire

par ces sortes de prodiges. On croiroit avec beaucoup de raison, que les premiers invitez ont esté contraints.

C'est pourquoy si par le pouvoir que l'Eglise a receu par vn don particulier de Dieu dans le temps qu'elle à dû par la Foy & par la Religion des Roys : ceux qui sont trouvez dans les chemins & dans les buissons, (c'est à dire dans les Hérésies & dans les Schismes) sont contraints d'entrer ; Qu'ils ne trouvent pas à redire de ce qu'ils sont contraints : mais qu'ils considerent, ou ils sont contraints. Le festin & le souper, du Seigneur c'est l'vnité du corps de I. C. non seulement dans le Sacrement de l'Autel : mais aussi dans le lien de la paix. Nous pouvons dire veritablement des Herétiques & des Schismatiques, qu'ils ne contraignent, & qu'ils ne forcent personnes au bien : car tous ceux qu'ils contraignent, ils ne les cōtraignent qu'au mal, &c.

Il faut demander justice contre les Herétiques, par un esprit de charité & de justice, & non pas par un esprit de haine & de vengeance.

IL implora donc le secours de l'Empereur Chrestien, non pas tant pour se venger, que pour defendre l'Eglise qui luy avoit esté commise. Que s'il ne l'eust pas fait : sa patience

n'auroit pas eſté louable, & ſa negligence auroit eſté blaſmable. Car l'Apoſtre S. Paul, n'avoit pas ſoin de ſa vie paſſagere: mais pluſtoſt de l'Egliſe de Dieu, lors qu'il fit decouvrir au Tribun, le mauvais deſſein de ceux qui avoient conſpiré ſa mort; Ce qui fit qu'il fut conduit, par des Soldats armez dans le lieu, ou on le devoit conduire: afin d'éviter les embûches que ſes ennemis avoient deſſein de luy dresser. Il ne fit pas auſſi de difficulté d'implorer le ſecours des loix Romaines, publiant qu'il étoit Citoyen Romain, leſquels Citoyens, il n'étoit pas permis de battre à coups de verges. Et pour n'eſtre pas livré entre les mains des Juifs, qui le vouloient faire mourir: il implora auſſi le ſecours de Ceſar, qui étoit à la vérité vn Prince Romain: mais non pas Chreſtien; Par leſquelles actions, il a fait aſſez connoiſtre ce que devoient faire les Miniſtres de Jeſus Ch. lors qu'ils trouveroient des Empereurs Chreſtiens, pour ſecourir l'Egliſe dans ſes dangers & dans ſes perils, &c.

*La contrainte que les Princes font aux
Hérétiques eſt ſouvent d'une tres-
grande utilité.*

CES Loix & ces Declarations des Empereurs eſtans arrivées en Affrique, ceux principa-

lement, qui ne cherchoient qu'une occasion: ou qui appréhendoient la cruauté des furieux: ou qui craignoient d'encourir l'indignation de leurs parans, ont aussi-tost entré dans l'Eglise, plusieurs autres qui n'estoient retenus dans l'Hérésie, que par la seule coûtume qu'ils avoient receu de leurs parans; qui ne sçavoient pas pourquoy ils estoient separez de l'Eglise; lesquels auparavant n'y avoient pas pensé, & qui n'avoient jamais voulu s'en mettre en peine, n'y y faire la moindre reflexion; aussi-tost qu'ils ont commencé à y penser, & qu'ils n'ont trouvé dans leur separation aucun sujet raisonnable pour souffrir de si grandes pertes, & endurer de si grandes peines: se sont faits incontinent Catholiques; car ils ont appris estans inquietez & tourmentez ce qu'ils avoient négligé estant en paix & en repos.

Plusieurs autres ont suivy l'autorité & la persuasion de ces premiers, lesquels d'eux mesmes n'estoient pas capables de comprendre, qu'elle difference il y à entre l'erreur des Donatistes, & la vérité Catholique: & ainsi l'Eglise, qui est vne véritable Mere, recevant avec joye dans son sein, de grandes troupes de peuples: les opiniastres & les obstinez dans certe miserable Hérésie, sont restez: & encore plusieurs d'entre eux, ont embrassé la Cōmunion Catholique.

que par ſimulation : les autres ont demeuré cachez par leur petit nombre, mais ceux qui n'avoient embrassé la Communion Catholique que par feintise, s'accouſtums petit à petit, & entendans la Prédication de la vérité : principalement après la conference qui fut tenue à Cartage entre leurs Eueſques & nous : se sont convertis pour la plus-part.

La paix de l'Eglise & la reduction des Heretiques, est quelquefois la recompence de ceux qui sont maltraitez par les Heretiques, ne cherchans que leur salut.

MAIS le grand fruit qui à ſuiuy ces maux, par lesquels nous avons esté affligez, nous a donné de la consolation, car dans tous les lieux, ou ces excez ont esté commis par des hommes perdus & misérables : l'Vnité Chrétienne a avancé avec plus de ferveur & plus de perfection, le Seigneur y est davantage loué, lequel a bien voulu accorder, comme vne grace toute speciale & particuliere, que ses serviteurs par leurs peines & par leurs tourmens, gaignassent leurs freres, & rassemblasent par leur mort & par leur sang, dans l'vnion de la paix du salut éternel, les ouailles dispersées par vne erreur mortelle.

Le Seigneur que nous prions tous les jours, est assez puissant & miséricordieux pour donner encore aux autres l'esprit de penitence, afin de les faire revenir de leur égarement, *Et les faire sortir des pieges du Diable, qui les tient captifs, pour en faire ce qu'il luy plaist.* 2. Timot. 2. lesquels ne cherchent que des occasions de médire de nous, & de nous rendre le mal pour le bien : Parce qu'ils ne peuvent pas comprendre quel est l'amour & la charité que nous avons pour eux : & combien nous desirons, selon le commandement du Seigneur, lequel il a donné par le Prophète Ezechiel à tous les Pasteurs : les rappeler estans dans l'égarement : & les trouver estans perdus, &c.

Dans le jugement de Dieu, les Catholiques s'élèveront contre les Hérétiques qui ont fait abattre les Eglises ; Mais les Hérétiques, ne pourront pas s'élever contre les Catholiques qui font abattre les Temples.

C'EST pourquoy, ce qui est écrit du dernier jour du jugement ; *Pour lors les justes avec une grande constance s'élèveront contre ceux qui*

leur ont donné de la peine, & qui leur ont enlevé leurs travaux. Sap. 5. ne doit pas s'entendre de la torte: Comme si le Chananéen devoit s'élever contre Israël: les Chananéens ayans enlevé les travaux d'Israël. Mais Naboth s'éleva contre Achab: Parceque Achab a enlevé les travaux de Naboth; Car le Chananéen estoit impie & Naboth juste. De mesme maniere le Payen ne s'éleva pas contre le Chrétien, qui a enlevé ses travaux, lors qu'il a pillé ou donné les Temples des Idoles; Mais le Chrétien s'éleva contre le Payen qui a enlevé ses travaux, lorsque les Corps des Martyrs ont esté jettez par terre.

De mesme l'Hérétique ne sera pas debout & ne s'éleva pas contre le Catholique qui a enlevé ses travaux, lorsque les loix des Empereurs Catholiques ont prévalu: Mais le Catholique s'éleva contre l'Hérétique lequel a enlevé ses travaux, lorsque la rage & la fureur des impies Circoncellions prévaloit; Et l'Escriture mesme termine la question, laquelle ne dit pas pour lors les hommes s'éleveront; Mais les justes s'éleveront; Et ils s'éleveront avec vne grande constance, parce qu'ils auront témoignage de la bonne conscience, &c.

La véritable Justice ne se rencontre pas hors de l'Eglise.

PERSONNE n'est juste dans cette vie par sa propre justice, c'est à dire comme s'il se l'avoit donné luy mesme, & qu'elle ne vint pas de Dieu: (mais comme dit l'Apostre) selon la mesure du don de la Foy que Dieu a départy à vn chaicun de vous. Et il ajouste, *Comme dans vn seul corps nous avons plusieurs membres, & que tous ces membres n'ont pas la mesme fonction: ainsi quoyque nous soyons plusieurs, nous ne sommes néanmoins qu'un seul corps en Iesus Ch. Rom. 12.* Et conséquâment personne ne pourra pas estre juste tant qu'il sera séparé de l'vnité de ce corps; Car comme lors qu'on coupe vn membre du corps d'un homme vivant, le membre ne peut pas conserver l'esprit de vie en soy: Ainsi l'homme qui est retranché du corps de Iesus Ch. lequel est le véritable juste, ne peut pas avoir en soy le véritable esprit de justice: quoy qu'il retienne la figure apparente du membre qu'il a pris dans le corps. Qu'ils entrent donc dans l'vnion de ce corps & qu'ils possèdent leurs travaux, non pas par la convoitise de dominer; Mais par une volonté pieuse d'en bien user, &c.

*Le S. Eſprit ne ſe communique pas
hors de l'Egliſe Catholique.*

C'EST pourquoy l'Egliſe Catholique eſt ſeulement le corps de Jeſus C. dont Jeſus Ch. eſt le Chef & le Sauveur : hors de ce corps, le Saint Eſprit ne vivifie perſonne : d'autant que (comme dit le meſme Apôſtre) *l'Amour de Dieu eſt repandu dans nos cœurs par le Saint Eſprit qui nous a eſté donné. Rom. 5.* Or celuy qui eſt ennemy de l'vnité, ne peut pas eſtre participant du divin amour & de la divine charité.

C'eſt pour cette raiſon, que ceux qui ſont hors de l'Egliſe n'ont pas le Saint Eſprit : car c'eſt d'eux qu'il eſt écrit. *Ce ſont gens qui ſe ſeparent eux meſmes par le Schiſme : des hommes ſenſuels, qui n'ont point l'eſprit de Dieu. Jud. 1.* n'y meſme celuy-là ne le reçoit pas qui eſt dans l'Egliſe par feintife & par diſſimulation : d'autant qu'il eſt encore écrit. *Car l'Eſprit Saint, qui eſt un eſprit d'ordre & de diſcipline, Ne ſe trouuera pas avec le diſſimulé & avec l'hypocrite. Sap. 1.*

Celuy donc qui veut posseder le S. Esprit,
qu'il prenne garde, de ne pas demeurer hors
de l'Eglise : Qu'il prenne garde de n'y pas
entrer avec hypocrisie & avec dissimulation:
Ou que s'il y a entré de la sorte, qu'il prenne
bien garde de ne pas persévérer dans cette dis-
simulation : afin qu'il puisse estre véritable-
ment vni à l'arbre de vie, duquel il a esté
séparé, &c.

SOLI DEO LAUS,

HONOR ET GLORIA.

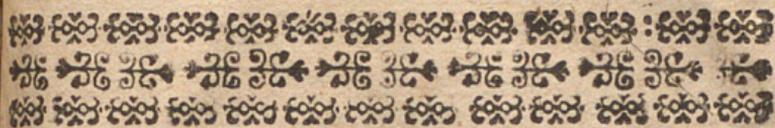
BIBLIOTHEQUE
DE LA VILLE
DE PERIGUEUX

Le 2. Janvier
C'est un bon vin pour le 2. Eper
qui s'en fait par tout, de ne pas donner
de l'huile, et il s'en fait de N. par
toute avec des raisins de divers climats.
On ne s'en fait que de la sorte, et il s'en
fait de la sorte de ne pas donner de l'huile
et de la sorte de ne pas donner de l'huile
et de la sorte de ne pas donner de l'huile

2001 DEO LAVS
ROY ET GEORGIA



au
C
la
M
Fa
M
qu
m
po
ra
les
M



APPROBATION, DES DOCTEURS

NOVS sous-signés Docteurs en Théologie de la Sacrée Faculté de Paris, certifions avoir leu & examiné vn petit Livre intitulé, *Conviction manifeste & eviaante de la fausseté de la Religion Pretendue Reformée*, compose par M. NICOLAS COCHOIS Docteur de la même Faculté, Archy-Prestre de Chalais & Cure de Mont-Boyer, dans lequel n'avons rien trouvé, qui ne soit tres-conforme à la Foy & aux bonnes mœurs, & l'avons jugé vne méthode tres facile pour instruire les ignorans, tres-commode pour ramener les errans, & tres-forte pour confirmer les Croyans. FAIT à Angoulême le 7. May mil six cens soxante & quatorze.

Signés, F. E. PETIOT, Docteur en la Faculté de Théologie de Paris.

M. HARDY Bénédictin, Docteur de Sorbonne, & Prieur de Saint Claud,



59

arriventod & igitur

de bonis moribus
nordieu je vasaime

nordieu je vos

arriventod

A m p m

